

SAINT-CLOUD

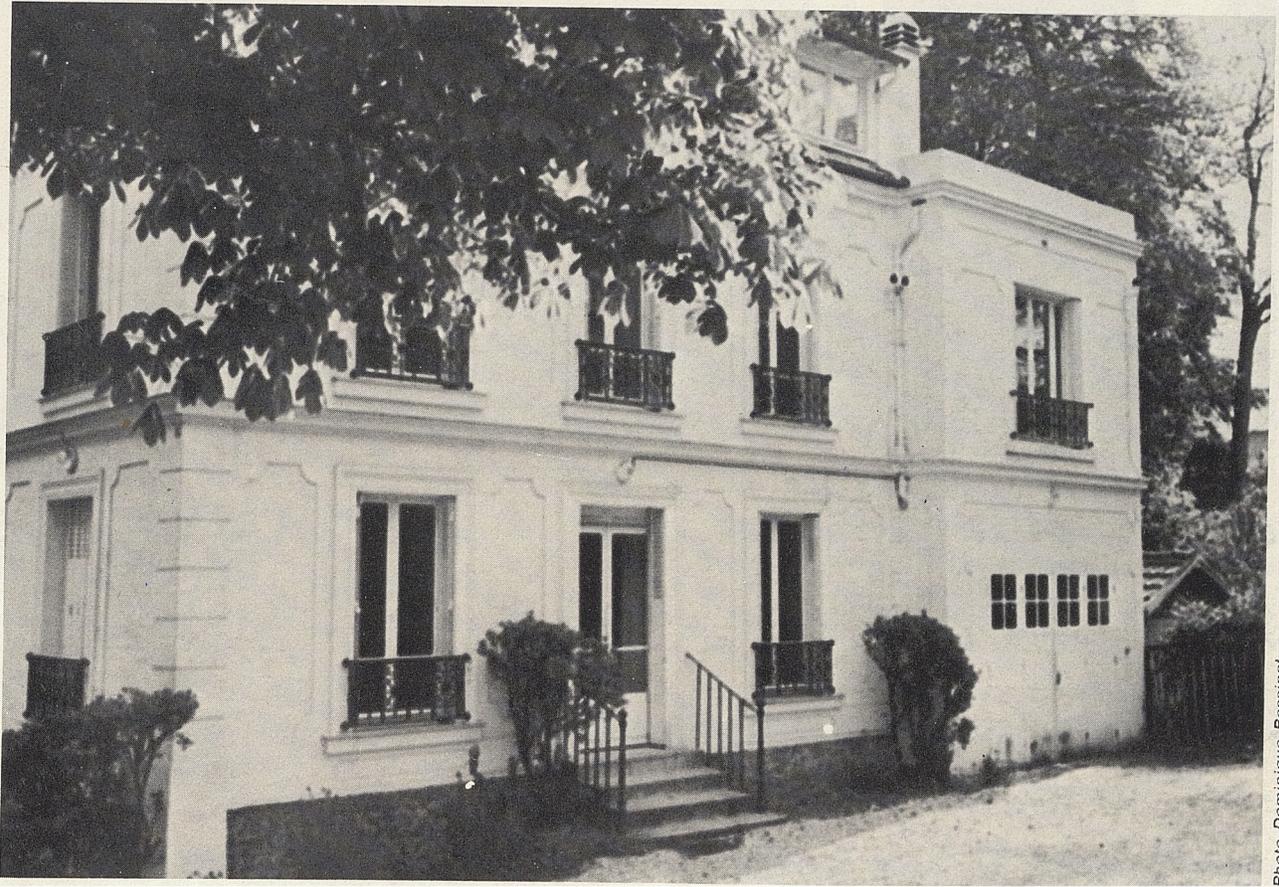


Photo Dominique Bassinet

LA NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE A SAINT-CLOUD - 7, rue Sevin-Vincent

N° 129 - JUIN 1973

Toute la fourniture pour le bâtiment
Ets Louis RABONI s.a.

67 et 71, boulevard de la République
92 - BOULOGNE Tél. : 603-94-22

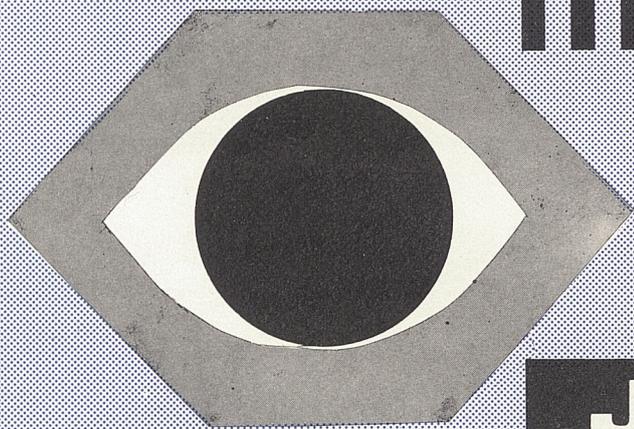
BOURDOISEAU

FOURREUR

1, place de l'Eglise

602-04-37

optique médicale



J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2^{ter} RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 602-03-99

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

4 et 16, rue Pasteur - SAINT-CLOUD - Tél. 602-59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. -
Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

Giraudet

TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

France Europe Production

Spécialiste

MAGNETOPHONES - MACHINES A DICTER
REPONDEURS TELEPHONIQUES

TOUTE L'ELECTRONIQUE DU BUREAU MODERNE
RENSEIGNEMENTS - DEMONSTRATIONS - ESSAIS :

F. E. P. - 18, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 602-65-15

A. D. S.

Service de Blanchisserie

109 rue TAHERE 92210 SAINT-CLOUD Tel. 771.78.91 et 92

BLANCHISSERIE

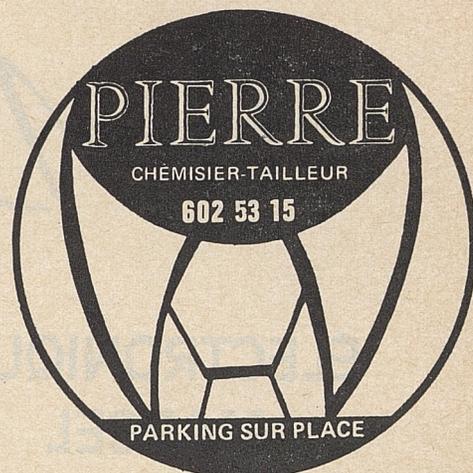
blanchissage à la pièce ou au poids
(essoré et mis à plat)
(à la demande : super essoré ou sec)

TEINTURERIE

nettoyage à la pièce ou au poids
(sous plastique mis à plat)

RAMASSAGE & LIVRAISON A DOMICILE 2 FOIS PAR SEMAINE

service rapide pour cliniques - hôtels - laveries - restaurants
pour tous renseignements complémentaires
prière de téléphoner
pendant les heures de fermeture, notre
"robot" enregistre vos appels sur 771.78.91



BANQUE POPULAIRE
DE LA
REGION OUEST DE PARIS



82, bd de la République
SAINT-CLOUD 602 65 19

- INTERCARTE
- DISTRIBANQUE
- CHEQUES ESSENCE
- LE TRENTE
- MESSIDOR

exclusivités des
banques populaires



centre commercial des lycées

carrefour boulevard de la République
rue Coutureau - avenue Foch

**ÉLECTRONIQUE
MARCEL
DASSAULT**

**55, quai Carnot - 92214 SAINT-CLOUD
(France)
602-50-00**

**VILLA
HENRI IV**

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RECEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

602-59-30

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 602-65-35 - 602-65-36

Pianos R. Dieffen

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. 602-66-84

Entretien gratuit après vente

**LES GENS
PRESSÉS
ONT ENFIN
LEUR BANQUE**

agence CD
8, rue Dailly
de 9 h à 16 h 30, sans interruption

agence SC
Palais de l'autoroute
de 9 h à 14 h et de 15 h 45 à 17 h 15

agence LD
11, avenue de Longchamp
de 10 h 15 à 13 h et de 15 h 15 à 19 h

agence SB
98, avenue de la République
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 15 à 17 h

CREDIT LYONNAIS
l'autre façon d'être une banque



LE MAIRE



15 mai 1973

En cette veille d'été, le présent numéro du Bulletin Municipal est très largement consacré à l'animation culturelle et sportive de notre cité. Certes, depuis deux ans, le Conseil Municipal s'est beaucoup préoccupé des grands dossiers dont le règlement engage l'avenir : plan d'occupation des sols, programme quinquennal d'équipements collectifs, rénovation du centre, défense de l'hippodrome et du parc, aide sociale. Mais il a tenu à soutenir tous ceux qui, à des titres divers, concourent à la vie culturelle de Saint-Cloud et participent à la transformation progressive d'une banlieue résidentielle en véritable ville.

C'est à vous de dire si les résultats vous paraissent valables. Il reste beaucoup à faire, notamment pour que les différents quartiers participent davantage à la réalisation des concerts, conférences, expositions et manifestations diverses. Il faut également que les jeunes se sentent davantage concernés par les efforts patients de la M.J.C., de l'U.A.S. et des nombreuses associations subventionnées par le budget communal. Tous les éléments d'un renouveau culturel existent : encore faut-il une action persévérante pour leur permettre de s'épanouir.

Ainsi, partagés entre les grandes tâches de préparation de l'avenir et les difficultés de l'action quotidienne, vos élus tentent d'apporter la démonstration qu'en cette période de contestation il est possible d'améliorer la qualité de la vie et de mettre en œuvre une action commune reposant largement sur la concertation. Clodoaldiens de vieille souche ou nouvellement installés, ce Bulletin Municipal veut être votre trait d'union, à la fois source d'information et organe de participation. Vous savez que les comités de quartier et les commissions extra-municipales sont à votre disposition pour faire entendre votre voix et participer à l'action commune. Aidez-nous à en faire des organismes vivants : le départ est pris, il faut continuer.

Wbescode

J.P. FOURCADE

SOMMAIRE

<input type="checkbox"/> Editorial de M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud	3
<input type="checkbox"/> Conseils Municipaux :	
— Séance du 22 mars 1973	5
— Séance du 3 mai 1973	6
<input type="checkbox"/> Participation de la population à l'activité municipale	7
<input type="checkbox"/> Stationnement - Commission Extra-Municipale du 15 mars 1973	7, 8
<input type="checkbox"/> Sports - Commission Extra-Municipale du 9 mai 1973	8
<input type="checkbox"/> Comité de quartier n° 1 - 28 mars 1973	9, 10
<input type="checkbox"/> Interview de M. l'Adjudant-Chef BRUSS	11, 12
<input type="checkbox"/> A l'heure des bilans	12
<input type="checkbox"/> Manifestations communales	12
<input type="checkbox"/> La rénovation du Centre de Saint-Cloud	16, 17, 18
<input type="checkbox"/> Urbanisme :	
— Liste des permis de construire accordés depuis 1972	19
— Doublement du tunnel de l'autoroute	20, 21
<input type="checkbox"/> La vie culturelle à Saint-Cloud	22 à 27
<input type="checkbox"/> La parole aux jeunes	28, 29
<input type="checkbox"/> Activités musicales	30, 31, 32
<input type="checkbox"/> La vie des associations	33, 34, 35
<input type="checkbox"/> Divers	36
<input type="checkbox"/> Informations pratiques	36, 37
<input type="checkbox"/> Etat-civil	38

Les photos sont de MM. Dominique Bassinet et A. Bouzioux.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 0,50 F

Abonnements

Annuels	2 F
De soutien	5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur
de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64

CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 22 mars 1973

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 1973 Adopté à l'unanimité.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PRO- BLEMES DE POLITIQUE MUNICI- PALE ET SURS LEURS ACTIVITES

Monsieur le Maire

rappelle que c'est la 18^e séance du Conseil Municipal depuis son installation et évoque le travail restant à accomplir. Il communique une réponse de M. le Préfet des Hauts-de-Seine faisant suite à l'adoption du Plan quinquennal d'équipement et fait par au Conseil de la demande de subvention globale d'équipement présentée à l'Etat.

Il précise qu'une décision rapide doit être prise sur le problème du doublement de l'autoroute de l'Ouest dans un sens favorable à la population et à la conservation du parc : le projet de viaduc est abandonné au profit d'une solution tunnel plus tranchée partiellement couverte.

Monsieur BASSINET

fait état d'un premier programme de plantation effectué dans le cimetière communal.

Il indique que l'Exposition Napoléon III à Saint-Cloud est ouverte jusqu'au 29 juin chaque mercredi et vendredi de 14 h à 16 h.

Il rappelle le succès remporté par le vernissage le dimanche 18 mars et remercie MM. HARDOUIN et MARIE, conservateurs, de leur concours.

Monsieur CUNY

indique qu'à la suite de l'avis favorable donné à la délivrance du permis de construire sur le terrain de la Princesse de Grèce, rue du Mont-Valérien - Boulevard de la République, un terrain sera cédé à la ville pour y réaliser une salle polyvalente. Il rappelle qu'un jardin public sera aménagé au centre du parc.

Il informe qu'il a été décidé de faire une plantation d'arbres rue Royale et rue d'Orléans, que l'aménagement en plantation du Boulevard de la République et de la rue du Mont-Valérien est à l'étude. En ce qui concerne la rénovation du quartier du centre, 8 groupes ont répondu : leurs dossiers sont examinés en vue de n'en retenir qu'un seul pour la phase finale des études. Une réunion publique sera organisée le 10 mai prochain au cinéma « Le Régent » pour préparer la décision du Conseil Municipal.

Madame FAUQUENOT (en l'absence du Docteur TOTY, empêché),

signale que l'autorisation a été donnée de recruter des personnes ne faisant pas partie du corps enseignant, pour assurer la surveillance des cantines sous condition d'avoir 18 ans et d'être titulaire du B.E.P.C.

Monsieur MARCORELLES

fait le point des dossiers concernant les opérations « Crèche » et « Foyer-logement pour personnes âgées ».

Il informe de ses pourparlers avec l'Agence de l'Emploi et de son intention de reprendre contact avec les principaux employeurs de Saint-Cloud pour faciliter les placements de personnes domiciliées à Saint-Cloud. Une étude est en cours concernant les jeunes inadaptés vivant à Saint-Cloud et non scolarisés sur la commune.

Madame BRUNAU

informe que les travaux de la rue de Béarn interrompus par suite des difficultés techniques pour le passage de l'égoût sous la voie ferrée, seront prochainement terminés.

Elle signale la mise en chantier de l'avenue Chevrillon, qui va être complètement refaite.

Elle précise que le projet concernant l'aménagement des rues Royale et d'Orléans est prêt et que les travaux seront entrepris pendant l'été pour apporter une moindre gêne aux riverains.

Elle signale que la réfection de la rue Marie-Bonaparte est terminée.

La prise d'un arrêté limitant la circulation des gros camions est à l'étude. Les difficultés évoquées précédemment par M. VINSON seront ainsi aplanies et la circulation dans Saint-Cloud sans doute améliorée.

Monsieur LEYMARIE

fait le compte rendu de la commission extra-municipale du 15 mars sur le stationnement et les parkings.

III. — COMPTE RENDU DU MAIRE

Dans le cadre de la loi du 3 décembre 1970, et de la délégation de pouvoirs donnée par le Conseil Municipal, M. le Maire rend compte d'un arrêté qu'il a pris autorisant le paiement à MANPOWER France de deux agents temporaires qualifiés, qui ont été recrutés du 1^{er} janvier au 28 février 1973, pour permettre d'accélérer les travaux de comptabilité de la Mairie.

IV. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité,
1^o autorise Monsieur le Maire à aliéner à l'amiable au profit de la ville d'Orléans, le domaine de Charbonnière, sous réserve que la vente de cette propriété serve

à l'acquisition d'une autre propriété et à son aménagement en centre marin, sans qu'il y ait une autre sortie de fonds supplémentaire, centre qui devra être prévu pour une capacité d'accueil de 80 places ;

2^o désigne MM. BASSINET et GAUDICHON comme membres titulaires représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Etudes des communes de Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson et Ville-d'Avray, et MM. LOUGOVOY et VOIZARD comme membres suppléants ;

— autorise M. le Maire à signer une convention avec la société d'études par les mathématiques appliquées en association avec le Cabinet STAGE, 7, rue Roy à Paris, qui a préparé une enquête sur les besoins essentiels en matière de transports en commun dans les localités faisant partie du syndicat ;

— précise que les crédits nécessaires calculés au prorata de la population des communes concernées seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 1973 ;

3^o décide de donner le nom de « rue du Docteur Nicoli » à la partie de la rue des Viris comprise entre le boulevard Sénard et l'avenue Bernard-Palissy ;

4^o autorise M. le Maire à acquérir dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, les immeubles sis à Saint-Cloud 1, 1 bis, 3, rue de Rouen et 16, rue de la Libération dont deux sont frappés d'un arrêté de péril et sollicite de M. le Préfet des Hauts-de-Seine, la déclaration d'utilité publique pour cette acquisition ;

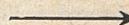
5^o décide de confier à une entreprise, l'enlèvement dans les limites de la commune de Saint-Cloud des véhicules épaves ou abandonnés qui seront désignés par M. le Commissaire de Police et leur mise en fourrière, puis adopte les dispositions du cahier des charges techniques en vue d'un appel d'offres à la concurrence auprès d'entreprises spécialisées ;

6^o par 20 voix contre 7, celle de la Municipalité,

décide d'affilier les Maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des Collectivités Publiques selon les dispositions de la loi du 23 décembre 1972 et du décret du 27 février 1973 rendant cette affiliation obligatoire ;

Puis, à l'unanimité,

7^o décide d'adopter intégralement les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 17 décembre 1972, fixant le montant et les modalités d'application des indemnités forfaitaires



pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées à certains fonctionnaires communaux ;

8° adopte intégralement les dispositions de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 14 décembre 1972, fixant à 26,50 F le nouveau taux mensuel de la prime de technicité pour agents travaillant sur machine comptable ;

9° adopte le nouveau barème pour calcul des indemnités représentatives de logement des enseignants ne bénéficiant pas du logement en nature, ainsi qu'il suit :

1^{re} catégorie 3.456 F par an

2^e catégorie 4.176 F par an
et décide que ces majorations prendront effet le 1^{er} janvier 1973 ;

10° décide d'affecter les fonds provenant du fonds scolaire départemental des établissements d'enseignement public pour l'année 1972-1973 ainsi qu'il suit :

a) à la modernisation du mobilier scolaire pour une somme de 30.905 F ;

b) au remboursement d'annuités d'emprunts pour construction scolaire 85.666 F.

11° confirme sa décision en date du 30 novembre 1972 concernant la construction de quatre classes nouvelles à l'école maternelle de Montretout ; et précise que le montant des travaux est fixé à 1.640.000 F compte tenu des rectifications apportées au projet, suivant les directives des services départementaux ;

12° décide d'accepter sans faire appel, le jugement du Tribunal Administratif de Paris dans une instance introduite par M. le Docteur GODARD, pour dommages subis pour le mur de soutènement qui clôture sa propriété sur la rue Armengaud, jugement qui reconnaît une responsabilité de la ville de 10 %.

QUESTIONS DIVERSES

— fixe à 500 F la valeur de la franchise qui sera déduite désormais du montant des communications téléphoniques dont le remboursement sera demandé une fois par an aux Directeurs des écoles publiques ;

— décide d'acquérir à l'amiable, une parcelle de terrain de 389 m² appartenant à M. Michel PERIER, 7, rue des Terres-Fortes, pour l'extension du C.E.S.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 3 mai 1973 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Séance du 3 mai 1973

I. — PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 1973 Adopté à l'unanimité.

II. — COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR LES PRO- BLEMES DE POLITIQUE

MUNICIPALE ET SUR LEURS ACTI- VITES

Monsieur le Maire

informe que la Commission Administrative des Etablissements Hospitaliers, tenue le matin même, a décidé de prendre en considération un projet de restructuration complète de la Maison Lelégard.

Par ailleurs, il a été avisé par l'Administration des Domaines, d'une décision de majoration importante du prix de l'eau sans amélioration du service ; il a refusé de donner décharge en demandant des justifications.

Il rappelle que la Commission extra-municipale pour examen des différents projets concernant la Rénovation du Centre de Saint-Cloud, aura lieu le jeudi 10 mai, à 21 heures, au cinéma « Le Régent ».

Monsieur BASSINET

relate la cueillette du muguet à Charbonnière, le 1^{er} mai, qui s'est agréablement déroulée, malgré le mauvais temps.

Il rappelle qu'une séance d'initiation musicale avec le pianiste André GOROG, a rencontré un plein succès auprès des élèves des écoles de Montretout et du Val-d'Or, grâce à la compréhension de la Direction de l'Ecole Normale Supérieure.

Il donne les indications suivantes quant aux prochaines manifestations culturelles :

— samedi 5 mai à 14 h 30 : démonstration des activités culturelles des élèves du Lycée Florent Schmitt ;

— mardi 8 mai à 21 heures : concert de jazz, Sy Oliver, au gymnase omnisports rue Marie-Bonaparte ;

— vendredi 11, samedi 12, dimanche 13 mai : exposition organisée par l'Institut Léonce Malecot, 32, avenue Duval-le-Camus.

Monsieur CUNY

donne connaissance d'une réponse de M. le Préfet concernant la publicité abusive sur l'ensemble de Saint-Cloud et traite des moyens de la combattre.

Monsieur le Docteur TOTY

évoque les travaux à faire sur les terrains de sports, l'aménagement d'un local au Pré Saint-Jean pour entrepôt de matériel, le projet d'aménagement d'un vestiaire sous les tribunes du stade quai Carnot.

Il indique que le 12 mai aura lieu une manifestation organisée par la section d'athlétisme U.A.S. Saint-Cloud, au stade du Pré Saint-Jean, et que le 22 septembre aura lieu le Grand prix cycliste de la ville.

Il signale que les colonies de vacances de Pâques se sont déroulées sans incident, tant à Tamié que dans les autres centres.

Il informe qu'au C.E.T., les travaux avancent normalement et que la rentrée sera assurée comme prévu. Il insiste sur la nécessité d'ouvrir à la rentrée les deux classes prévues à l'Ecole maternelle du Val-d'Or et une nouvelle classe à l'Ecole maternelle du Centre.

Il fait part de la satisfaction des directeurs d'écoles pour l'accueil qu'ils reçoivent à la piscine.

Monsieur MARCORELLES

fait le point des dossiers concernant la crèche municipale et le foyer-logement pour personnes âgées.

Il compte diffuser de nouvelles listes de demandeurs d'emplois auprès des différentes entreprises de Saint-Cloud.

Madame BRUNAU

donne des informations sur la circulation rue du Mont-Valérien et dans l'ensemble de Saint-Cloud et annonce que des mesures restrictives seront prochainement arrêtées.

Elle a provoqué une visite de tous les établissements scolaires pour s'assurer que la sécurité était suffisante ; quelques travaux d'aménagement nécessaires seront entrepris sans tarder.

Elle signale que la réfection de l'avenue Chevrillon est en voie d'achèvement et que les travaux à l'Ecole des Côteaux et à l'Ecole maternelle de Montretout commenceront début juillet.

Monsieur LE LUHANDRE

donne le résultat des annonces passées dans la presse pour l'achat d'une propriété en Bretagne, destinée à remplacer le domaine de Charbonnière.

Il rend compte de deux manifestations de jumelage : la réception d'une équipe de policiers de Bad-Godesberg par la police de Saint-Cloud et celle de jeunes Anglaises qui visiteront notre région.

III. — COMPTE RENDU DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS QUI LUI A ETE ACCORDEE PAR LE CONSEIL (loi du 31 décembre 70)

Monsieur le Maire rend compte des arrêtés qu'il a pris concernant :

— le règlement d'honoraires dus à un avocat et à un expert ;

— la conclusion d'un contrat d'entretien pour l'appareillage électrique de l'horloge de l'Eglise et des cloches ;

— la signature d'un avenant pour la rénovation et l'extension de l'installation téléphonique de la mairie ;

— et celle d'un contrat forfaitaire pour fourniture d'un copieur électro-statique.

A la suite de l'adjudication infructueuse des travaux d'entretien du cimetière

communal, il a signé un marché de gré à gré avec la Maison JABOIN, avenue Foch à Saint-Cloud, suivant le prix de la série centrale des architectes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1973.

IV. — DELIBERATIONS

Le Conseil, à l'unanimité,

1^o décide le principe de la construction d'un gymnase, type B (20 x 30) à implanter sur le terrain du C.E.S. rue Gounod, sous condition qu'une subvention soit accordée à la ville, ainsi que le bénéfice d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

2^o par 26 voix contre 1,

adopte le dossier technique de remise en état des rues Royale (partie basse) et d'Orléans et autorise le Maire à procéder à une adjudication restreinte des travaux, à laquelle pourrait être éventuellement joint le projet concernant l'aménagement de la rue Hébert (partie basse) ;

puis, à l'unanimité,

3^o décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Versailles :

a) un emprunt de 950.000 F pour restructuration de l'école des Côteaux ;

b) un emprunt de 2.050.000 F pour restructuration de l'école de Montretout ;

4^o autorise M. le Maire à signer pour 1973, la convention à passer avec le Comité d'entreprise de la Librairie Hachette, pour mise à disposition des installations du Stade Edmond Fouré, rue des Viris, au profit de l'U.A.S. Saint-Cloud ;

5^o a) dénonce la convention passée entre la ville et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale des Hauts-de-Seine, pour le fonctionnement du centre de P.M.I. dans les locaux de l'Hôpital, étant entendu que cette dénonciation ne prendra effet que le jour où les services de l'Hôpital seront en mesure d'assurer le fonctionnement de ce centre de P.M.I. ;

b) autorise M. le Maire à signer une convention avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale des Hauts-de-Seine pour déterminer le fonctionnement du centre de P.M.I., installé dans les locaux du centre social, rue de l'Yser ;

6^o fixe le nouveau tarif des droits de place demandée aux forains lors de la fête de septembre ;

7^o fixe le tarif des droits de place à percevoir sur les commerçants non sédentaires utilisant les installations du marché du Val d'Or ;

8^o par 26 voix contre 1, décide de supprimer la délivrance de nouvelles concessions perpétuelles au cimetière communal ;

puis, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit, le prix des concessions au cimetière communal :

— concessions de 10 ans .. 120 F
— concessions de 30 ans .. 600 F
— concessions de 50 ans .. 1.000 F

9^o approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1972.

QUESTIONS DIVERSES

— charge M. le Maire, dès le retour du dossier approuvé, de procéder à une adjudication restreinte des travaux de construction des 4 classes à l'école maternelle de Montretout,

— et de procéder également à une adjudication restreinte pour les travaux de restructuration de l'école des Côteaux.

—o—

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 7 juin 1973 à 21 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

PARTICIPATION DE LA POPULATION

A L'ACTIVITÉ MUNICIPALE

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

DU 15 MARS 1973

le stationnement

Le jeudi 15 mars 1973, à 21 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, a eu lieu la réunion de la Commission Extra-Municipale du stationnement, présidée par M. LEYMARIE, Conseiller Municipal, et en présence de M. FOURCADE, Maire, de Mme BRUNAU, Maire-adjoint spécialement chargée de la voirie, de la circulation et des travaux, et de la plupart des élus locaux.

Dans l'assistance nombreuse et visiblement intéressée, on notait la présence de M. LAFFONT, Commissaire Principal, de M. FREMY, Président de l'Association des Commerçants de Saint-Cloud, de Mme LERICHE, Présidente de la Nouvelle Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud.

M. LEYMARIE fit un compte rendu chronologique rappelant les phases préliminaires à l'installation de parcmètres et des zones bleues dans la ville.

Rappelons les grandes lignes :

— deux Commissions extra-municipales étudient le problème les 25 mai 1971 et 26 avril 1972 ;

— de mai 1971 à avril 1972, de nombreuses études sont faites ;

— le 25 mai 1972, le Conseil Municipal adopte le programme proposé, à titre d'essai ;

— le 19 octobre 1972, le Conseil décide la pose de parcmètres et le 10 janvier 1973, après quelques semaines de tolérance, les premières sanctions sont appliquées.

Puis Mme BRUNAU expliqua le fonctionnement des parcmètres et des zones bleues et en dressa le bilan.

Peu de temps après que les parcmètres

aient été mis en service, la Municipalité s'est aperçue qu'en certains endroits, les durées de stationnement autorisé devaient être modifiées. Ainsi, square Joffre et à proximité de la gare, les cadrans des parcmètres vont être modifiés pour que la durée soit portée à huit heures — pour un prix modique (4 F) — et cela afin de permettre aux personnes qui habitent trop loin de la gare pour s'y rendre à pied de trouver un endroit où garer leur voiture pendant qu'elles se rendent à Paris en train, également afin de faciliter le stationnement des employés de l'Hôpital et du Centre René Huguenin.

Il est aussi envisagé de modifier les durées horaires place Deville.

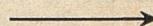
Près de l'Hôpital, le temps de stationnement autorisé va être porté à trois heures, au tarif normal, afin de permettre aux malades qui subissent des examens de ne pas être pénalisés s'ils doivent rester plus longtemps.

Dans le bas de la rue Dailly, le fonctionnement des parcmètres est satisfaisant. Quatre ou cinq places vont sans doute être ajoutées dans le bas de la rue du Docteur-Desfossez.

Les résultats sont également satisfaisants avenue de Longchamp, par contre boulevard Sénard et avenue Bernard-Pallissy, les parcmètres sont insuffisamment utilisés ; il faut donc voir s'il convient de les supprimer ou si une modification des tarifs améliorerait la situation.

Pour les zones bleues, le problème est plus difficile à résoudre. Les zones bleues ne fonctionnent bien que lorsqu'elles sont à proximité des parcmètres ; ainsi, celle de la Mairie, et celle de l'avenue de Longchamp donnent satisfaction ; par contre, les zones bleues de Montretout, beaucoup plus difficiles à surveiller, parce qu'excentrées, ne donnent pas les résultats escomptés.

Une conclusion s'impose : zones bleues et parcmètres sont indissolubles si l'on



veut qu'ils fonctionnent bien, car il n'est pas question de les maintenir s'ils ne sont pas respectés.

Autre conclusion : sur le plan de l'exploitation, les parcmètres sont pour l'instant en nombre insuffisant pour le nombre de contractuels indispensables, de nouvelles places vont donc être créées.

La répartition des parcmètres a été faite de la façon suivante :

- avenue de Longchamp : 44 parcmètres ;
- boulevard Sénard et avenue Bernard-Palissy : 35 parcmètres ;
- place Deville : 16 parcmètres ;
- Pas de Saint-Cloud : 8 parcmètres ;
- devant la gare : 11 parcmètres (+ 4 prochainement) ;
- square Joffre : 34 parcmètres (+ 6 prochainement) ;
- à l'Hôpital : 17 parcmètres ;
- place de l'Eglise : 17 parcmètres ;
- rue Dailly : 17 parcmètres (+ 5 prochainement) ;
- rue d'Orléans : 34 parcmètres prochainement, combinés avec des places de zones bleues ;
- rue Royale : 18 parcmètres prochainement combinés également.

Dans Montretout, les zones bleues seront ou supprimées, ou combinées avec des parcmètres.

Après cet exposé, de nombreuses personnes posèrent des questions et firent des suggestions.

M. FREMY prit la parole au nom de l'Association des Commerçants de Saint-Cloud, et affirma que ceux-ci étaient beaucoup plus favorables aux zones bleues qu'aux parcmètres, ce qui se comprend fort bien.

M. FOURCADE répondit que le problème de surveillance ne pouvait se résoudre qu'en engageant des contractuels, et que seuls les revenus des parcmètres pouvaient permettre d'en engager d'autres ; il était donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre parcmètres et zones bleues.

Mme LERICHE, Présidente de la Nouvelle Association des Commerçants, parla au nom des commerçants du centre et exprima leur satisfaction. Toutefois, elle souhaiterait que la rue de l'Eglise soit remise en zone bleue. D'autre part, les commerçants du Centre se sont plaints de l'impossibilité où ils sont à se garer lorsqu'ils doivent faire des livraisons au Parc de Béarn. Il a été alors envisagé de poser quelques parcmètres devant l'entrée de cette résidence.

La discussion devint plus difficile lorsqu'on en vint à parler du stationnement dans le bas de Saint-Cloud, près des Usines Dassault.

M. FOURCADE et M. LAFFONT, Commissaire Principal, montrèrent l'ampleur de ce problème qui les préoccupe beaucoup et qui concerne environ 2.000 véhicules. Une politique de répression ne peut donner de véritables résultats, c'est pourquoi la Municipalité voudrait obtenir de la direction de Dassault Aviation,

qu'elle institue un système de ramassage par cars, seul moyen de résoudre les problèmes. Mais les discussions sont très difficiles.

Soulignons tout de même que le problème du stationnement est lié au problème des transports en commun, d'où la création du syndicat intercommunal chargé, entre autres, de résoudre ces problèmes et dont la création a été annoncée à plusieurs reprises.

Lors du débat, on parla de la rue des Ecoles où la circulation est très dangereuse aux heures d'entrée et de sortie des classes. En effet, en plus des voitures stationnées, les parents qui conduisent les enfants en voiture s'arrêtent et bouchent la circulation à tel point qu'en cas d'accident grave l'accès par les organismes de sécurité de cette rue serait absolument impossible. Il y a donc là un grave problème pour la Municipalité qui considère la sécurité des enfants comme primordiale.

Il a donc été envisagé deux solutions :

— la première, l'interdiction totale de stationnement dans cette rue, n'est pas envisageable dans la situation actuelle ;

— la deuxième solution serait de mettre un sens unique, ce qui implique que le bas de la rue Hébert soit aménagé et que la circulation dans le haut de la rue Hébert soit supprimée. En effet, Mme BRUNAU a rappelé que malgré une répression extrêmement sévère, 27 procès-verbaux de troisième catégorie (allant jusqu'au retrait de permis de conduire), les automobilistes, pour éviter les feux de la rue Dailly, brûlent le feu de la rue Hébert, mettant en danger les enfants de l'Ecole Maternelle, l'Ecole de Saint-Pie X et ceux qui circulent aux abords de la cantine. L'inconscience d'un certain nombre d'automobilistes contraindra la Mairie à prendre des mesures extrêmes d'interdiction matérielle. La rue, dans ce cas, serait fermée par une barrière.

Cette solution ne pourrait être adoptée qu'à condition que le seuil des maisons du bas de la rue Hébert ne soit pas enterré. Les Services Techniques de la Mairie doivent procéder à un tracé sur place. Mme BRUNAU insiste sur les difficultés de l'opération mais aussi sur la volonté d'aboutir de la Municipalité.

Un autre problème fut évoqué : celui des épaves. Depuis peu de temps ce sont les Municipalités des Hauts-de-Seine, en collaboration avec les commissariats de police, qui sont chargées de leur enlèvement. La question est délicate car il s'agit d'abord de classer la voiture dans une catégorie bien définie, pour savoir si elle a été abandonnée volontairement par son propriétaire, si elle a été volée, si elle doit être mise à la ferraille ou si elle est encore en bon état de marche. Dans ce dernier cas, il faut trouver un endroit où entreposer ces voitures jusqu'à ce que les propriétaires viennent les rechercher, faire des enquêtes, etc. D'où la complexité du problème qui, pour une seule voiture n'est souvent pas résolu avant plusieurs semaines.

En conclusion, on peut dire que l'aggra-

vation du stationnement à Saint-Cloud, peut être partiellement enrayerée car, outre l'installation de parcmètres et de zones bleues, d'autres mesures ont été prises, dont les résultats seront visibles à plus longue échéance (comme par exemple l'obligation de construire un plus grand nombre de places de parkings proportionnellement au nombre de pièces d'appartements neufs).

Mais il ne faut pas se dissimuler que la configuration des rues ne facilite pas la tâche et que le sans gêne croissant d'un certain nombre d'automobilistes rend la mission de la police de plus en plus difficile.

SPORTS

Commission Extra-Municipale du 9 Mai 1973

Cette réunion présidée par Mme FAUQUENOT, conseiller municipal et par le Docteur TOTY, Maire-adjoint chargé des sports, avait pour but de faire le point sur la situation actuelle de l'équipement sportif à Saint-Cloud et sur les perspectives d'avenir.

Le Docteur TOTY fit d'abord un exposé général sur l'origine du sport, ses buts, et l'intérêt qu'il peut présenter, citant une phrase de M. COMITI très révélatrice : « A l'heure où dans tous les domaines, l'éducation permanente veut passer des discours aux réalisations, le sport ne saurait rester en arrière de ce mouvement. Il est le complément et le prolongement de l'éducation physique et sportive à l'école. Il est donc logique d'offrir à nos jeunes et à nos plus âgés le choix le plus vaste possible entre les différents sports, car c'est par la pratique quotidienne du plus grand nombre qu'une nation révèle son esprit sportif. La pratique quotidienne mérite d'être encouragée. Mais cela ne peut s'envisager qu'en faisant un important effort pour l'équipement sportif du pays et par là même des communes ».

Le désir de la Municipalité est de recenser les différentes activités sportives offertes sous forme appropriée aux différents âges de la vie et de les coordonner pour ouvrir à tous l'accès à une gamme de pratiques aussi étendue que possible.

Pour ce faire, le problème est de savoir s'il faut améliorer les installations sportives déjà existantes à Saint-Cloud ou s'il faut en créer de nouvelles. C'est cette question qui fut débattue avant tout au cours de cette réunion.

Il existe déjà à Saint-Cloud un certain nombre d'installations appartenant à la

ville et d'autres mis à sa disposition par différents organismes.

LE STADE MUNICIPAL, quai Carnot, va être remis en état pour la saison 1973-1974 car les travaux entrepris pour élargir le quai Carnot ont spolié considérablement les utilisateurs, comme l'a fait remarquer très justement M. AMICHAUD, Président de la section football de l'UAS. Par contre, **LE FOYER DES SPORTIFS**, construit récemment à proximité permet d'élargir les rencontres et facilite l'accueil de tous ceux que le sport intéresse.

LE GYMNASE de la rue de Buzenval est vaste et très bien équipé mais son doublement mériterait d'être envisagé.

LE COMPLEXE GYMNASE - PISCINE. La piscine est déjà suroccupée, il faudrait édifier un nouveau bassin mais il paraît difficile de l'édifier à Saint-Cloud. La salle omnisports, dont le sol est en tartan permet d'accueillir 300 spectateurs sur gradins, et de recevoir des équipes de hand-ball, de volley-ball, et de basket-ball. Enfin, sur le toit de cet ensemble deux tennis vont être aménagés.

LA SALLE DE JUDO, achevée l'an dernier rue des Ecoles, est trop petite et mal adaptée : M. MASSON, Président de la section judo de l'UAS, espère que ses activités pourront continuer à se développer à Saint-Cloud et attend avec impatience qu'une nouvelle salle puisse être mise à sa disposition. Cela pourra peut-être se réaliser dans le cadre de la rénovation du centre.

Enfin si l'on ajoute un petit boulodrome mis à la disposition de deux équipes de boules, l'équipement sportif dont la ville est propriétaire se trouve énuméré.

C'est apparemment insuffisant, cependant les neuf sections de l'Union Sportive et Athlétique de Saint-Cloud, dont le Président est M. PODEUR, disposent aussi : du STADE DU PRE-SAINT-JEAN, aménagé sur 14 hectares du parc de Saint-Cloud, et du STADE EDMOND FOURET, géré par le comité d'entreprise des Etablissements Hachette.

Telle est actuellement la situation de la ville.

Le programme quinquennal d'équipements collectifs adopté le 25 janvier 1973 par la Municipalité consacra 3 millions aux différents aménagements sportifs.

Plusieurs possibilités sont envisagées : soit créer dans le cadre du syndicat intercommunal un ensemble sportif édifié sur un vaste terrain et qui serait ouvert aux différentes communes faisant partie de ce syndicat, soit acquérir le terrain dit de l'Avre et y installer un stade spécifique à Saint-Cloud. Mais ce projet coûterait 4 millions pour les seules réalisations de pistes d'athlétisme et d'un terrain de football. Cette somme pourrait être légèrement diminuée si la Municipalité obtenait un bail emphytéotique de la ville de Paris propriétaire du terrain, mais cet équipement coûterait cependant extrêmement cher si l'on considère que la seule mise en état du terrain s'élèverait à plus de 1,5 millions de francs.

Toutefois, d'une façon générale les participants se montrèrent beaucoup plus favorables à l'aménagement du terrain de l'Avre craignant qu'un stade intercommunal trop excentré pose des problèmes de transports principalement pour les enfants.

Après l'exposé du Docteur TOTY, M. AIRAUD, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, et M. HARDY, son adjoint, rappelèrent les objectifs à poursuivre et donnèrent les grandes lignes de leur action. Vue la très forte urbanisation du département des Hauts-de-Seine, il est difficile de trouver des terrains suffisamment grands ou financièrement abordables pour implanter de vastes équipements collectifs. La multiplication de petits équipements ne résoud aucun problème. Il faut donc rechercher des équipements susceptibles d'être occupés à plein temps et créer de grands complexes sportifs intercommunaux pour favoriser une meilleure utilisation.

Une autre tentative est à l'étude : celle de créer un centre d'animation sportive (C.A.S.) dans les villes qui le désireraient afin d'essayer de faire collaborer professionnels de l'E.P. et bénévoles et de favoriser ainsi les rencontres entre des gens qui n'ont pas la même optique. Cette mise en commun des moyens d'éducation permettrait d'agir beaucoup plus efficacement. Cette proposition rencontre un certain succès parmi les participants, et M. BRAUD, Président du groupe de plongée de Saint-Cloud se montra même enthousiaste.

Après la présentation de ces objectifs, plusieurs responsables de sections, de clubs ou d'associations évoquèrent les problèmes qui leur sont spécifiques et auxquels ils ont à faire face. M. RISCH, Président du cercle hippique exposa avec beaucoup d'humour les difficultés d'implantation d'un centre équestre à Saint-Cloud, espérant que cela pourra se faire un jour dans le Parc. M. GRAISSIN, Président du club nautique parla des problèmes de monitoring que malheureusement, pour l'instant, nul n'est en mesure de résoudre, et d'une façon plus générale plusieurs responsables demandèrent s'il serait possible un jour pour les sportifs d'utiliser les gymnases des lycées et des écoles ; cette question ne pourra être résolue que lorsque le Ministère de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Education Nationale arriveront à coordonner leur action.

Le désir de tous les participants de voir se développer la pratique du sport à Saint-Cloud demande donc de nouvelles réalisations. La Municipalité va prendre en considération leur souhait d'aménagement du terrain de l'Avre, une nouvelle salle omnisports municipale va être construite sur le terrain du CES rue Gounod, le projet d'installation des tennis est déjà avancé, souhaitons que l'activité des sections sportives puisse se poursuivre dans les conditions les meilleures.

COMITÉ DE QUARTIER N° 1

28 Mars 1973

Cette réunion du quartier n° 1, animée par Mme OHRESSER et par le Docteur ARNAUD, conseillers municipaux, était caractérisée essentiellement sur la concertation et le dialogue.

En effet, dès le début, après avoir rappelé la délimitation exacte du quartier, Mme OHRESSER invita les participants — une soixantaine environ — à poser des questions,

- sur la voirie,
- sur l'urbanisme,
- sur les transports,
- et enfin sur les problèmes sociaux.

Les premières questions concernèrent la réfection d'un certain nombre de trottoirs, en particulier la partie de la rue de la Redoute qui donne dans la rue de Buzenval, les deux côtés du boulevard de la République, le côté droit, en descendant vers la gare, de la rue de Montesquiou, et les trottoirs de la rue de Montretout.

M. VOIZARD rappela que, dans le programme quinquennal, le budget travaux et entretien des rues avait été majoré à la demande des Clodoaldiens et qu'il était considéré comme prioritaire. En 1973, 1,5 million sera dépensé à cet effet. D'autre part une carte de l'état des rues et des trottoirs a été établie, ainsi la rue de Montesquiou a été « programmée » dans les aménagements d'urgence. Pour le boulevard de la République, la question est plus délicate car les services de l'Équipement envisagent de faire un certain nombre d'aménagements, notamment à proximité de la place Magenta, près de la rue Coutureau, et aux alentours du lycée ; la Municipalité ne peut donc s'engager dans des travaux avant que l'Équipement n'ait mené à bien ses projets.

Un autre projet rend difficile l'aménagement des trottoirs ; celui des P.T.T. qui doivent incessamment faire des sondages pour améliorer les installations téléphoniques. Ainsi l'explication des ronds rouges qui fleurissent sur les trottoirs est donnée : il s'agit de repères mis par les P.T.T.

Le ramassage des poubelles a été évoqué. Les participants à la réunion se sont plaints du nombre de cartons et objets encombrants qui traînent souvent pendant plusieurs jours sur les trottoirs. Rappelons que des ramassages spéciaux des encombrants ont été organisés deux fois par mois, à des jours différents suivant les quartiers, et qu'il n'incombe pas aux éboueurs de les enlever. Rappelons en même temps que les poubelles ne doi-



vent pas être sorties la veille au soir, pour des raisons d'hygiène que tous comprendront ; une difficulté, soulignée par un participant : il est rare que les éboueurs passent à heure fixe. La Municipalité verra s'il est possible d'arranger ces choses.

En dernier lieu un père de famille a demandé que des chaînes puissent être installées au bord des trottoirs, rue Gounod, pour protéger les enfants de ce quartier qui vont à l'école du Centre.

Sur l'urbanisme, M. CUNY, Maire-adjoint spécialement chargé de ces problèmes, en réponse à un riverain, a donné des précisions sur l'élargissement du boulevard de la République. Les élargissements se feront au fur et à mesure des ventes de terrains, ce qui veut dire qu'on ne procédera à aucune expropriation. L'ancien plan d'alignement n'a pas changé mais au lieu d'agrandir la voie de circulation, des promenades plantées d'arbres seront créées pour les piétons.

Toujours boulevard de la République, les constructions d'immeubles provoquent quelques inquiétudes. M. CUNY s'est référé au Plan d'Occupation des Sols qui prévoit que les promoteurs sont autorisés à construire sept étages sur le côté pair et quatre étages sur le côté impair. Libre à eux de construire moins mais de toutes façons aucune dérogation ne sera faite au P.O.S.

Répondant à une question posée au sujet du terrain de la Princesse de Grèce, M. CUNY a annoncé que le permis de construire avait été accordé trois jours auparavant et qu'il y aurait deux équipements collectifs ouverts à tous : un square de 5.000 m² dans le parc et une salle de spectacle polyvalente située entre la rue du Mont-Valérien et la voie de la SNCF.

Enfin, plusieurs personnes s'inquiètent de la date à laquelle les travaux du C.E.S. seraient terminés. En raison de difficultés techniques imprévues, le C.E.S. ne pourra être ouvert pour la rentrée 1973. Il est probable que tout sera terminé dans le courant de l'année 1974.

M. GAUDICHON fit ensuite un exposé sur les problèmes des transports à Saint-Cloud. Il donna des précisions concernant la création des radios-taxis, rappela que la gare de Montretout allait être refaite et que les lignes directes allaient être repoussées jusqu'à Garches, ce qui libèrera certainement un grand nombre de places de parking à Saint-Cloud (en effet de nombreux habitants de Vaucresson, Ville-d'Avray, la Celle-Saint-Cloud, et autres communes avoisinantes viennent profiter des trains qui partent de Saint-Cloud), annonça qu'à partir de septembre 1973, la fréquence des trains qui desservent la ligne du bas de Saint-Cloud allait être portée de la demi-heure au quart d'heure, matin et soir, et évoqua à nouveau la possibilité de création d'une ligne d'autobus intercommunale qui ne recouperait aucune des lignes déjà existantes.

A cette occasion, notons que le syndicat intercommunal créé avec les communes de Garches, Vaucresson, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, destiné, entre autres, à résoudre les problèmes de transports en commun va procéder à un sondage pour mieux connaître les désirs des habitants. Que tous ceux auxquels on posera des questions acceptent de répondre et réservent aux enquêteurs le meilleur accueil.

Mais les transports en commun ne résolvent pas tous les problèmes et plusieurs personnes se sont inquiétées de savoir ce qui allait être entrepris pour faciliter la circulation et le stationnement.

M. VOIZARD fit le bilan de fonctionnement des parcmètres et des zones bleues et laissa la parole aux Clodoaldiens et particulièrement aux commerçants pour avoir leur opinion.

D'une façon générale, les intervenants souhaitent qu'il y ait une uniformisation des zones à stationnement réglementé dans les rues parallèles ou perpendiculaires à celles où sont implantés des zones bleues ou des parcmètres, et cela afin d'éviter qu'il y ait un refoulement de

toutes les voitures dans les rues libres de stationnement. Une question se pose pour la rue Gounod : peut-on implanter des parcmètres sur une route nationale ? Les Services techniques de la Mairie ont précisé que c'était possible après accord de la Direction Départementale de l'Équipement.

D'autre part, des commerçants se sont montrés assez défavorables aux parcmètres, l'un d'eux a même précisé qu'il avait recueilli plus de 350 signatures pour protester contre ces mesures, en effet plus de 50 % de sa clientèle vient en voiture. De plus, les clients se refusent à payer 50 centimes d'un côté, 50 centimes de l'autre ; or, comme les commerces ne sont absolument pas regroupés dans St-Cloud, les consommateurs sont la plupart du temps obligés de faire leurs courses à plusieurs endroits différents ce qui les oblige à payer à chaque fois qu'ils se garent. Mais sans parcmètres auraient-ils une possibilité de stationner ?

Pour résoudre ces problèmes, M. FREMY, président de l'Association des commerçants de Saint-Cloud a précisé qu'il fallait avant tout satisfaire les clients et que c'était par là qu'il fallait commencer. Il a alors suggéré de demander avant tout l'opinion des consommateurs.

Le Docteur ARNAUD, conseiller municipal, membre de la Commission de l'Aide Sociale, fit un exposé très clair précisant les services que pouvait rendre le bureau d'Aide Sociale de la Mairie.

Il rappela les aides en tous genres dont peuvent bénéficier les personnes âgées, l'organisation des crèches à domicile et des halte-garderies, le fonctionnement des colonies de vacances.

En réponse à une question, il donna des précisions sur le foyer-logement qui va être construit rue Henri-Régnauld qui comptera environ 80 appartements et qui sera lié à la réfection de l'hospice rue Lelégard. Le projet de la Municipalité est de transformer une partie de l'hospice en hôpital gériatrique.





INTERVIEW DE M. L'ADJUDANT-CHEF BRUSS

Commandant la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cloud

— *Le rôle de la gendarmerie est, en général très mal connu ; on la situe difficilement par rapport aux autres services publics, aussi j'aimerais que vous me donniez quelques précisions à ce sujet.*

— Tout d'abord je tiens à préciser que la gendarmerie dépend uniquement du Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale et, bien qu'étant un service public à vocation interministérielle, c'est une force essentiellement militaire. C'est une des plus vieilles institutions françaises qui trouve ses origines dans la Maison du Roi et a pris son titre actuel de Gendarmerie Nationale en 1791.

Ses missions sont de trois ordres :

- *Militaire,*
- *Administrative,*
- *Judiciaire.*

Au point de vue militaire, lorsqu'un « réserviste » change de domicile, il doit obligatoirement se rendre à la gendarmerie de son nouveau domicile pour indiquer sa nouvelle adresse, afin qu'en cas de mobilisation on puisse le contacter plus facilement. La gendarmerie s'occupe aussi des questions administratives comme le devancement d'appels, la résiliation des sursis, les missions au profit du recrutement pour les trois armées (Terre, Mer, Air) ; sont également à sa charge la surveillance des bâtiments de l'armée et des militaires.

— *Dans le domaine administratif, je ne situe pas très bien le rôle que vous jouez par rapport à celui de la police.*

— Vous avez raison, dans les grandes agglomérations, et plus spécialement à Saint-Cloud nous avons beaucoup d'activités communes et nous essayons le plus possible de nous entraider. D'une façon générale nous sommes à la disposition du Préfet et du Maire, pour appliquer leurs décisions, faire des enquêtes. Nous nous chargeons aussi de la protection civile, du maintien de l'ordre, de la sécurité des personnes et des biens, de tous les problèmes sanitaires, des litiges et des effractions concernant les permis de construire. Nous nous occupons aussi des établissements scolaires pour suivre les enfants et prévenir la délinquance.

Mais notre rôle le plus important est d'ordre judiciaire. En effet la Gendarmerie reçoit toutes les plaintes concernant les crimes, les délits, les contraventions et est directement chargée par tous les Parquets de France de faire des enquêtes.

— *Vous dépendez donc directement des Procureurs de la République et de leurs substituts ?*

— Exactement. Lorsqu'un délit a été commis deux cas peuvent se poser : ou bien il a eu lieu à Saint-Cloud, ou bien il a eu lieu dans une autre localité mais la personne recherchée habite Saint-Cloud. Dans ce deuxième cas le Procureur du Parquet intéressé demande à la gendarmerie de procéder à une enquête afin d'être en possession de tous les renseignements nécessaires pour rendre la justice. Dans le premier cas, les rapports entre le Procureur et la gendarmerie sont beaucoup plus directs.

— *Pourriez-vous me dire exactement comment cela se passe ?*

— Prenons l'exemple d'un délit simple, comme un vol de mobylette, cyclomoteur ou véhicule. Si le voleur a été pris sur le fait, on l'emmène à la gendarmerie et on procède à son audition, en présence de ses parents s'il est mineur. J'essaie en général de comprendre pourquoi il a commis le forfait et il est intéressant de noter que la plupart des jeunes délinquants ont le plus souvent des situations de familles délicates (parents séparés, frères ou sœurs plus jeunes dont on s'occupe beaucoup plus, etc.). Une fois tous les renseignements pris, je téléphone au Juge d'enfants pour avoir son avis ; ce n'est pas pour cela que l'enfant sera incarcéré, tout dépend des circonstances, mais nous essaierons seulement de statuer sur son cas et de l'aider à en sortir. Ainsi j'ai eu bien souvent l'occasion d'aider de jeunes drogués par exemple à comprendre le danger qu'ils couraient, et dans ce cas précis, la drogue, je m'attache beaucoup plus à chercher le pourvoyeur qu'à condamner l'enfant souvent irresponsable.

— *Mais, la loi existe, et il est bien rare d'entendre parler comme vous le faites du côté humanitaire de la Justice.*

— C'est pourtant dans ce sens que la Gendarmerie travaille et personnellement j'attache une importance primordiale à l'aide que je peux apporter. Pour chaque cas qui se présente, je prends contact avec le Procureur, le Juge et le responsable en général.

Dans les cas de délits graves, commis par des personnes majeures, nous n'avons jamais le droit de garder la personne plus de 48 heures à la gendarmerie. Après 24 ou 48 heures d'audition, le prévenu est transféré au Parquet et la gendarmerie n'a plus rien à voir directement avec lui ; elle se contente, si le Procureur le désire, d'effectuer des enquêtes supplémentaires ou de chercher de nouveaux renseignements. Si l'information est déjà ouverte nous nous adressons au Juge d'instruction.

Ces enquêtes faites à la demande de la Justice nous permettent très souvent de découvrir de véritables cas sociaux et des détresses difficiles à imaginer. C'est dans ce sens qu'elles ont un véritable but humanitaire et, sans vous donner d'exemples car je suis tenu par le secret professionnel, je peux tout de même vous dire que même à Saint-Cloud qui est réputée comme étant une commune privilégiée, il existe tout de même de très gros problèmes et nous nous donnons à fond pour essayer de les résoudre. C'est pour cela que nous attachons une très grande importance à notre rôle judiciaire.

— *J'aimerais, pour terminer que vous me donniez des détails pratiques pour savoir quand on peut faire appel à vous ?*

— C'est très simple, nous sommes disponibles 24 h sur 24. Il n'y a pas de très gros effectifs à Saint-Cloud ; je n'ai que 5 gendarmes sous mes ordres mais nous habitons, comme vous le savez sans doute, dans la gendarmerie et il y a toujours au moins une personne de garde prête à répondre à tout appel, de jour comme de nuit.

Ne croyez pas cependant que nous restons toujours en faction à l'intérieur de la Gendarmerie. Bien au contraire, nous effectuons des patrouilles et des rondes de surveillance. Nous avons quelques voitures à notre disposition (la brigade de Saint-Cloud n'est pas une brigade mixte avec des gendarmes à moto) et nous travaillons souvent avec d'autres brigades de l'arrondissement de Boulogne dont nous dépendons directement.

— *Pourriez-vous, en dernier lieu, me donner quelques statistiques sur vos différentes activités et les résultats que vous avez obtenus ?*

— En 1972 nous avons constaté 24 crimes (au sens judiciaire du mot), et 270 délits. Nous avons solutionné 41 crimes et 281 délits.

1.484 procès-verbaux en tous genres ont été dressés ainsi que 1.510 rapports. 101 personnes ont été prises en flagrant délit de vols, escroqueries et autres, 38 personnes ont été arrêtées sur mandat et autres par corps. Nous avons contrôlé environ 4.000 personnes et identifié 90 personnes recherchées et voitures volées.

D'une façon générale nous avons environ 6.000 dossiers à traiter par an, ce qui est beaucoup si l'on veut s'occuper de tout au mieux.

A L'HEURE DES BILANS

L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT EN 1972

La Compagnie de Gendarmerie basée à Boulogne-Billancourt a compétence judiciaire sur l'ensemble de l'arrondissement de Boulogne ainsi que sur les communes de Garches et de Rueil-Malmaison, soit 450.000 habitants dont la protection contre les actes de banditisme est assurée par soixante-quinze gradés et gendarmes répartis en neuf brigades territoriales, une brigade de recherches et deux postes permanents.

UN BILAN ELOQUENT

En plus de ses missions traditionnelles d'administration des Réserves des trois Armées, Terre, Air, Mer, et des nombreux concours qu'elle apporte à tous les Ministères et Grandes Administrations de l'Etat (60.792 procès-verbaux et rapports), la Compagnie de Gendarmerie de Boulogne-Billancourt a fourni, en 1972, un effort tout particulier dans le domaine de la Police Judiciaire.

Dans le domaine du droit commun, la constatation de 160 crimes a permis d'en solutionner 189 (1). Il ne s'agit pas uniquement de crimes de sang mais de crimes divers, dans le sens légal du mot, allant des affaires de mœurs aux cambriolages, aux vols qualifiés et agressions.

Quant aux élites, concernant entre autres des vols, coups et blessures, escroqueries et affaires de stupéfiants, 2.807 infractions de cette catégorie ont été constatées et ont permis d'en solutionner 3.193.

En ce qui concerne les contraventions trouvant leur justification dans l'émission de chèques sans provision, la prostitution, la lutte contre la pollution ou pour la protection de l'environnement, 758 infractions de ce genre ont été relevées.

Ces diverses constatations font apparaître une augmentation de 7 % sur les statistiques de 1971.

Les unités de la Compagnie ont procédé à l'arrestation de 1.667 individus dont 912 en flagrant délit.

L'identification de 34.213 personnes a permis l'arrestation de 454 d'entre elles, recherchées par mandats de justice. Par ailleurs, 241 véhicules volés ont été découverts et restitués à leurs propriétaires.

Au cours de ses services normaux, la Gendarmerie a eu l'occasion de relever 192 délits et 317 contraventions au Code de la Route.

325 transfèrements civils et militaires ont été effectués par l'ensemble des unités de la Compagnie, ce qui correspond à une moyenne de un gendarme par jour hypothéqué pour ce service spécial.

En 1972, un effort tout particulier a été fait dans le domaine de la protection de l'enfance, en danger physique et moral. C'est ainsi que de très nombreuses interventions ont été faites à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, d'initiative ou sur demande de la famille, des assistantes sociales, des Directeurs d'établissements scolaires et plus particulièrement du Juge des enfants.

Une constatation est à faire. L'âge moyen des délinquants mineurs baisse régulièrement. Il est fréquent, à ce jour, de trouver des jeunes gens ou jeunes filles, à partir de 11 ans, mêlés dans des affaires de vols, de rackets...

388 enquêtes familiales ont été effectuées au cours de l'année.

Au cours de l'année écoulée, la Gendarmerie de Boulogne a été, une fois encore, durement éprouvée. Rappelons que le 16 juin 1972, alors qu'il effectuait le transfèrement d'un détenu de droit commun, le Gendarme ROUSSEAU, Ferdinand, de la brigade de Boulogne-Billancourt, a trouvé une mort tragique, enchaîné au prisonnier, dans le très grave accident ferroviaire de Vierzy.

(1) Ce qui veut dire qu'un certain nombre de délinquants, par leurs aveux, ont permis de résoudre des affaires précédentes qui n'avaient pas jusqu'alors trouvé de solutions.

MANIFESTATIONS COMMUNALES

L'EXPOSITION NAPOLEON III A SAINT-CLOUD

M. J.-P. Fourcade, Maire et Mme Fourcade accueillent de nombreux visiteurs dimanche 18 mars dans la nouvelle salle du Musée d'Histoire locale, bien aménagée sous le bâtiment de l'Ecole Maternelle du groupe du Centre, rue Hébert. Pour la réouverture du musée, une exposition thématique « Napoléon III à Saint-Cloud » permettait à l'occasion du centenaire de la mort de l'empereur, de faire revivre par des documents souvent rares, sa présence à Saint-Cloud. Le coup d'état, la proclamation de l'empire, les fastes de la cour dont l'apothéose se situe en 1867 lors de la venue de la reine Victoria, eurent pour témoin le palais. Mais Saint-Cloud, c'est aussi le lieu d'où partit à l'adresse de la Prusse la déclaration de guerre qui entraînera l'écroulement d'une époque brillante.

M. Robert Hardouin, conservateur du musée d'histoire locale, présentait rapidement les pièces et rappelait quelques souvenirs personnels. M. Jacques Baumel, ancien ministre, M. le Docteur Toutain, député, M. Chaveton, conseiller général, MM. Gauthier, Bazennerye, maires de Garches et de Ville d'Avray, M. le Garlantezec, maire-adjoint de Vaucresson, M. l'Inspecteur Général Brunau, M. André Schmitz, conservateur du domaine national, les membres de la municipalité et du conseil municipal de Saint-Cloud, de nombreux présidents, membres d'associations culturelles, ou personnalités locales, entouraient M. Galès, sous-préfet de Boulogne qui avait tenu à assister au vernissage de cette première manifestation parfaitement réussie.

L'exposition est visible chaque mercredi et chaque vendredi, de 14 h à 16 h jusqu'au 29 juin.

UN GROUPE D'ENFANTS DE L'ECOLE DES COTEAUX EN CLASSE DE NEIGE



Premier rang (en haut) : Catherine Sarrazin, Diane Andrault, Sophie Rieder, Nadine Cohen, Anne-France Monteils, Thierry Cohas, Monique Godard, Serge Prieur, Véronique Basset. Deuxième rang (au milieu) : Philippe Galvin, Patricia Demay, Sophie Brouillard, Dominique L'Hinoret, Thierry Forces, Claire Robin, Chantal Benneteau. Troisième rang (en bas) : Dominique Bon, Pierre-Marie Bernard, Frantz Killi, Gilles Bouchonneau, Pascal Petiteau, Thierry Moal.

JUMELAGE VISITE DU LYCEE ANGLAIS COX GREEN COUNTY A SAINT-CLOUD

Le vendredi 13 avril, la ville de Saint-Cloud a emmené pour une grande promenade, ainsi qu'elle l'avait fait l'année dernière à la même époque, un groupe d'enfants du lycée Cox Green County de Maidenhead, sa ville jumelle, séjournant en France pour une semaine.

50 lycéens et lycéennes de 12 à 15 ans, sous la direction de Mme WITHOFF, responsable du département français de l'école, encadrés par leurs professeurs et accompagnés de Mme OHRESSER, conseiller municipal, étaient réunis pour cette promenade.

Première étape : le Musée de la Malmaison où nos amis anglais admirèrent particulièrement la bibliothèque avec ses colonnettes d'acajou, la salle de Marengo avec ses armes et le mobilier des campagnes, et la chambre à coucher de l'empereur.

Après un déjeuner rapide et joyeux malgré le mauvais temps, ce fut la visite du jardin Kahn qui enchantait les enfants par sa diversité, l'abondance de ses fleurs et surtout la maison japonaise.

En dernier, le car traversa le Parc de Saint-Cloud, et Mme OHRESSER montra aux enfants l'emplacement du château détruit en 1870, et leur raconta les événements glorieux ou dramatiques qui se déroulèrent à cet endroit.

De telles visites organisées dans le cadre du jumelage resserrent les liens qui nous unissent à nos amis anglais et leur permettent de mieux connaître et apprécier la vie et la culture françaises. Souhaitons que ces échanges se développent toujours plus.

1^{er} MAI AU MUGUET

Les 94 Clodoaldiens inscrits pour la cueillette du muguet partaient ce dimanche 1^{er} mai, à 8 heures, en deux cars, accompagnés par M. Daniel CHARLIER, conseiller municipal, et par M. René BASSINET, Maire-adjoint. La pluie torrentielle de ce matin n'avait découragé personne, pas même les douze cyclistes hommes et femmes indomptables — le plus jeune avait 13 ans, le plus âgé 69 ans — qu'emmenaient M. CHARTIER, conseiller municipal, et M. Dominique BASSINET, Président de la section cycliste de l'U.A.S. à travers la Vallée de Chevreuse et les petites routes de la Beauce.

Cyclistes et voyageurs en car se retrouvaient à midi dans la grande salle de Charbonnière, le muguet étant rare et la pluie ne cessant pas, la Municipalité avait eu la délicate attention de distribuer à chacun le traditionnel brin de muguet fleuri dans les serres de Nantes. L'après-midi était consacré à la visite de la cathédrale d'Orléans et le retour s'effectuait au milieu d'une circulation très dense. M. CHAVETON, conseiller général et M. J.-P. FOURCADE, maire de Saint-Cloud, étaient venus également à Charbonnière.

REPAS DE L'AMITIÉ

700 repas servis : tel est le bilan de la journée de l'Amitié organisée le samedi 5 mai et destinée à honorer les Anciens de Saint-Cloud. Pendant que M. Jean-Pierre FOURCADE et Mme FOURCADE entourés d'une partie du Conseil Municipal recevaient au C.E.T. 400 convives, Mme BRUNAU, Maire-adjoint et l'autre partie du Conseil Municipal présidaient à la Maison de Retraite Lelégard le repas de Fête des pensionnaires.

Repas animés, pleins de gaieté où les vieilles connaissances se retrouvaient et où un contact chaleureux s'établissait de suite entre tous et ne cessa de régner jusqu'à la fin du repas.

Les festivités se poursuivirent l'après-midi à l'auditorium de l'Ecole Américaine où la troupe de Laurence GLOREY fit revivre à nos Anciens les années de la belle époque. Un spectacle animé par

une autre troupe de variétés se déroulait au même moment à la Maison Lelégard.

M. Jacques BAUMEL, Député-Maire de Rueil, avait tenu à venir au café saluer les Anciens de Saint-Cloud.

De nombreux représentants des différentes associations de la ville, s'occupant des personnes âgées étaient également présents, pour s'associer dans une ambiance chaleureuse à la joie générale.



c i r c u l a t i o n

*En cas d'accident
le conducteur d'une voiture
en stationnement irrégulier
sur le trottoir est responsable*

Les trottoirs ne sont pas faits pour le stationnement des voitures. La Cour de Cassation, en annulant un arrêt de la Cour d'Appel de POITIERS et en renvoyant une affaire d'accident devant la Cour de BORDEAUX, a tenu à préciser ce point particulier appelé à faire Jurisprudence.

Le 12 mars 1971, à PARTHENAY (DEUX-SEVRES), un automobiliste avait garé sa voiture sur un trottoir, côté opposé au stationnement, ne laissant qu'un espace de 35 centimètres entre sa voiture et le mur, ce qui obligeait les piétons à descendre sur la chaussée.

L'un d'eux, fut ainsi renversé par un cyclomotoriste. Déséquilibré, ce dernier chûta sur le sol, se blessant grièvement et décédait deux jours plus tard.

Le propriétaire de la voiture, poursuivi devant le Tribunal correctionnel de BRESSUIRE pour délit d'homicide involontaire et de contravention au stationnement, fut condamné à diverses amendes et à des dommages et intérêts. Ayant fait appel devant la Cour de POITIERS, celle-ci jugea que la contravention au code de la route était établie, mais que, si la faute du propriétaire était à l'origine de l'accident, elle n'avait pas avec lui une relation de cause à effet immédiate. Le jugement du Tribunal de BRESSUIRE fut confirmé pour stationnement irrégulier, mais le propriétaire de la voiture fut relaxé de la prévention d'homicide involontaire.

Un pourvoi en Cassation fut alors introduit par le Ministère Public et les parents de la victimes. La Cour Suprême leur a donné raison. Elle rappelle que : « le stationnement sur un trottoir peut être à l'origine de graves accidents, et que la responsabilité du conducteur de la voiture est alors toujours engagée ».

Opération "portes ouvertes" au Lycée de Saint-Cloud

Les élèves du Lycée de Saint-Cloud ont exposé les activités de leurs clubs culturels samedi 5 mai au cours d'un après-midi « Porte ouverte ».

Mme et M. FOURCADE, Maire, M. BASSINET, Maide-adjoint et plusieurs membres du Conseil Municipal ont bien voulu honorer de leur présence les différentes expositions et encourager les jeunes responsables des clubs : photo, philatélie, ciné-club, ping-pong, échecs, bridge, russe, boxe etc.

Le tout dans une bonne humeur générale.

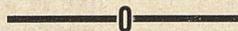
19 mars 1973 : Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. L'Association des collectionneurs de timbres préoblitérés change son titre, qui devient : Association des collectionneurs de timbres pour imprimés et préoblitérés, et transfère son siège social du 16, rue des Wallons, 75013 Paris au 13, rue Pigache, 92210 Saint-Cloud.

Opération "CŒUR SUR LA MAIN"

Pendant 3 jours de nombreuses personnalités sont venues participer à l'opération « Cœur sur la main » qu'organisait le comité Perce-Neige à l'institut Léonce-Malécot au profit de l'association des Papillons blancs de Saint-Cloud et de sa région. On a reconnu à travers les nombreux stands : Guy Bedos et Sophie Daumier, Mireille Mathieu, Serge Lama, José Giovanni, Henri Verneuil et Lino Ventura, le dessinateur Peynet qui, au stand librairie, dédicait ses livres ainsi qu'Alain Decaux, Jean Lartéguy, Paul Guth, René Barjavel et Pierre Tchernia

Une école pareille aux autres écoles, des enfants et un climat identique à celui qui règne dans tous les établissements scolaires : c'est l'impression que laissera cette école, la plus belle d'Europe, à tous ceux parents, amis et non concernés qui sont venus soutenir la vocation de cet institut.

Et tout naturellement, ce fut un climat de fête de fin d'année qui s'établit durant ces trois jours où les enfants participèrent par leur présence et par leurs travaux.



LA RÉNOVATION DU CENTRE DE SAINT-CLOUD

I. Fin de la première phase des Études

Le 30 novembre 1972, après la commission extra-municipale du 9 novembre, le Conseil Municipal de Saint-Cloud adoptait le principe d'une rénovation du centre de Saint-Cloud et définissait les grandes lignes selon lesquelles cette rénovation devait être menée.

Elles étaient précisées dans un « Cahier des Charges », établi avec l'aide du B.E.R.U. (Bureau d'Etudes de Rénovation Urbaine), organisme conseil de la Municipalité pour cette question. Ce cahier définissait le but général et imposait un certain nombre de contraintes : respect du site, restauration de vieux immeubles, pourcentage de logements sociaux dans les constructions neuves, surfaces commerciales et parkings. Parallèlement une Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé) qui couvrait l'ensemble du périmètre concerné par cette opération était créée par décision préfectorale en date du 19 décembre 1972 afin de faciliter la réalisation projetée et d'empêcher toute spéculation foncière.

La presse locale et la presse spécialisée, en décembre 1972 et janvier 1973, se faisaient l'écho de cette entreprise et une quarantaine de promoteurs ou groupements de promoteurs demandaient à recevoir le « Cahier des Charges » ; il leur était donné jusqu'au début mars pour présenter un premier dossier, projet encore assez sommaire, établi sur des données fournies par la Mairie, car il n'était pas question de permettre à tous ces organismes de mener individuellement une enquête auprès de quelque quatre-vingts commerçants et six cents familles du quartier du Centre.

Enfin, finalement huit aménageurs, promoteurs ou groupements de promoteurs fournissaient un dossier de candidature qui respectait la ligne générale du Cahier des Charges tel qu'il avait été établi. Ce sont :

GESTEC - 59, rue de l'Ourcq, 75019 Paris

Groupement d'Etudes et de Services Techniques et Economiques.

OCIL - 57, boulevard Malesherbes, 75008 Paris

Office Central Interprofessionnel du Logement.

PROMOCOOP - 41, avenue Hoche, 75008 Paris

SACI - 18, boulevard de la Bastille, 75012 Paris

Auxiliaire de la Construction Immobilière.

SEFRI - 61, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris

Société d'Etudes Financières et de Réalisations Immobilières.

SINVIM - 25, avenue Kléber, 75016 Paris

Société d'Investissements Immobiliers de France.

UFI-UFIC - Présentant un projet commun

Union Française Immobilière, 42, avenue de Friedland, 75008 Paris

Union Financière pour la Construction, 15, avenue de l'Opéra, Paris.

GIE CLODOALD - 14, rue de l'Eglise, 92 - Saint-Cloud

Groupement d'Intérêt Economique qui présente un projet « Centre Commercial » intégré dans le dossier PROMOCOOP.

Ces projets qui ne visent encore que le parti général d'aménagement et le programme de réalisation avec échéancier que le promoteur propose sont étudiés conjointement par :

- la municipalité,
- le B.E.R.U.,
- la direction départementale de l'Equipement.

Ils ont été exposés dans la Salle des Mariages de la Mairie du 26 avril au 19 mai. Un cahier de suggestions ou d'observations était à la disposition des visiteurs.

Le 10 mai, à 21 heures, dans la salle du cinéma « Le Régent », rue Gaston-Latouche, les Clodoaldiens, et en particulier ceux du Centre, ont été invités à assister à une présentation de ces projets et à donner leur avis sur les différents dossiers.

C'est à la séance du Conseil Municipal du 7 juin que le Maire et la Municipalité, tenant compte des différents avis qu'ils ont reçus, prendront la décision de continuer les études avec un nombre beaucoup plus restreint de promoteurs. Cette date du 7 juin marquera officiellement la clôture de la première phase des études.

Une deuxième phase d'études commencera alors

pour les groupements retenus, phase qui durera tout l'été et sans doute une partie de l'automne et qui consistera à affiner les projets, leur donner plus de consistance, à sortir du cadre général pour tenir compte des problèmes particuliers et qui devra se concrétiser, en fin d'année, dans une convention de Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) entre la Municipalité et l'aménageur unique retenu.

Quels sont les critères qui guideront la Commission dans ses propositions, puis la Municipalité dans son choix du ou des aménageurs à retenir ?

Nous ne rappellerons pas ici les raisons de la nécessité d'une rénovation pour redonner vie à un quartier qui se mourrait, ni l'exigence qu'il y avait de fournir à chaque famille le logement décent qu'elle est en droit d'exiger en 1973. Tout ceci a été défini dans le Bulletin Municipal n° 127 de décembre 1972.

Quatre critères principaux ont été retenus :

AVANT TOUT UN CRITERE SOCIAL

Il ne s'agit pas d'une nouvelle « opération bureaux » ou d'une démolition systématique d'un vieux quartier pour être remplacé par des logements neufs de standing à loyer libre.

Le principe qui guide la Municipalité est le suivant : tout habitant actuel du vieux Saint-Cloud doit pouvoir se reloger de façon décente et à des prix en rapport avec ses ressources, dans le centre de Saint-Cloud rénové.

D'où les trois conséquences suivantes :

— le nombre de logements sociaux (restaurés ou neufs) devra être au moins égal à ce qu'il est actuellement ;

— les déménagements et réinstallations provisoires nécessaires pour restauration ou démolition avant réinstallation définitive devront être conduits de façon à gêner le moins possible et surtout à ne pas contraindre les habitants à quitter le quartier du centre, même provisoirement, s'ils ne le désirent pas (opérations tiroir soigneusement étudiées) ;

— pas de ségrégation entre les îlots de standing et les îlots dits sociaux.

CRITERE QUALITE DE VIE

Il s'agit de redonner vie à ce quartier :

— par un regroupement des commerces dans un centre qui pourra être éventuellement prolongé par un axe commercial. Cet axe ou centre commercial sera piétonnier. D'autres cheminements seront également piétonniers et traverseront des espaces verts ;

— par une circulation automobile et des parkings étudiés de façon à décourager toute velléité de transit à travers le quartier du centre et facilitant les mouvements des Clodoaldiens venant au centre commercial ou de ceux qui habitent le quartier.

C'est certainement un problème difficile à résoudre du fait de ces deux impératifs qui sont en partie contradictoires.

En bref un centre commercial animé, des immeubles restaurés ou neufs, des cheminements piétonniers, des espaces verts, des facilités d'accès et de départ pour les automobilistes, un découragement à la circulation de transit, devraient refaire du Centre de Saint-Cloud un lieu où il est agréable de vivre.

CRITERE ARCHITECTURAL

Le centre de Saint-Cloud rénové devra s'inscrire entre les Bureaux de la Colline d'une part et le Parc de Béarn d'autre part, ce qui limite la hauteur des immeubles et par conséquent élimine toute construction du genre « tour ». Par ailleurs le site colline doit être protégé ce qui impose des constructions en terrasses successives.

Pour conserver au vieux Saint-Cloud son caractère de village autour de son église et de sa Mairie, et pour que la partie restaurée garde son cachet actuel, le coefficient d'occupation des sols devra être le plus faible possible, mais bien sûr sans compromettre le nécessaire équilibre financier de l'opération.

CRITERE FINANCIER

Pour la commune l'opération telle qu'elle est conçue doit en effet être une opération blanche, à l'exception de certains équipements collectifs nouveaux qui font partie du programme quinquennal récemment adopté par le Conseil Municipal.

Le bilan financier présenté par le promoteur devra être le reflet d'une opération équilibrée dans laquelle les dépenses de libération des sols et de restauration devront être compensées par des recettes de charges foncières ou de constructions équivalentes.

De la sorte, rien n'étant en charge à la Municipalité, aucune répercussion sur les impôts locaux n'est à prévoir du fait de la rénovation.

C'est par rapport à ces critères, qui ne font que refléter les impératifs du Cahier des Charges, que sont étudiés les dossiers des candidats rénovateurs. Celui ou ceux retenus seront ceux qui s'en approchent le plus.

La deuxième phase d'études permettra d'affiner le projet initial et, dès 1974, de passer à la première phase des réalisations qui s'étaleront sur plusieurs années.

II. Réunion publique du 10 mai 1973 au cinéma "Le Régent"

Une très nombreuse assistance, plus de six cents personnes, se pressait le 10 mai au soir au cinéma « Le Régent », rue Gaston-Latouche, marquant le réel intérêt

pris par la population clodoaldienne à la rénovation du « centre ville ».

M. FOURCADE, Maire, dans une allocution d'ouverture, fait un rapide historique de cette question de rénovation, définit les deux phases concernant les études avant d'entreprendre les réalisations et rappelle les quatre critères (1) qui doivent gouverner l'opération et qui serviront de base au choix du ou des promoteurs retenus. Puis il précise que dans une première partie de la soirée, les architectes conseillers du BERU exposeront, à l'aide de diapositives, les grandes lignes des sept projets présentés (2), alors que dans une deuxième partie, le Maire et les Conseillers s'efforceront de répondre aux questions qui pourraient leur être posées, étant entendu que ces questions doivent être de portée générale car les études ne sont pas assez avancées pour pouvoir discuter des cas particuliers.

L'exposé des sept projets, bien que la part faite à la technicité ait été réduite le plus possible et que des tableaux de synthèse aient été faits pour chaque promoteur, semble se révéler encore trop technique pour une partie des auditeurs.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des projets.

Disons :

— que tous les promoteurs retrouvent les mêmes difficultés pour résoudre les problèmes de circulation, ceux qui les résolvent le mieux le font au prix de très gros travaux ;

— certains laissent plus de place à la restauration, d'autres sans discuter le nombre de 250 logements à restaurer, semblent accorder plus d'attention à la rénovation ;

— des projets respectent intégralement la proportion 50 %/50 % entre logements sociaux et logements de promotion ; d'autres s'efforcent de s'en approcher sans y parvenir dans le cadre de leur bilan financier ;

— sauf un projet, celui de PROMOCOOP qui construit un centre commercial unique, les autres promoteurs tout en accordant une plus forte densité de commerces autour d'un pôle sur l'actuelle place Deville, préfèrent une rue commerçante allant de ce centre jusqu'à la rue de l'Eglise et le début de la rue d'Orléans ;

— tous n'intègrent pas de la même façon restauration et rénovation, logements sociaux et logements de promotion ;

— cheminements piétonniers et espaces verts sont traités par tous, mais le sont avec un inégal bonheur ;

— la question des volumes n'est guère évoquée, les impératifs du cahier des charges d'une part, la nécessité de l'équilibre financier d'autre part obligeant les promoteurs à utiliser la totalité ou presque totalité des hauteurs limitées qui leur sont permises.

Ces résultats sont présentés dans un tableau comparatif récapitulatif entre les 7 promoteurs, tableau projeté en fin de première partie de la séance.

Commerçants, propriétaires et locataires posèrent des questions les concernant.

Le représentant de l'Association des Commerçants de Sain-Cloud rappela que le paragraphe 8 du Cahier des Charges obligeait les promoteurs à indemniser les commerçants du centre ; il s'enquit de savoir comment les promoteurs seront tenus de satisfaire à cette obligation.

Les propriétaires posèrent des questions techniques sur les modalités de restauration, l'aide que l'on pourrait leur apporter, leurs obligations et la part laissée à leur initiative. Le droit commun fut exposé par un des membres du BERU, avec commentaires sur les ARIM et l'APALM conçue par la SINVIM.

Les locataires firent part de leurs craintes d'élévation des loyers et d'éventuelles évictions ; M. FOURCADE et les architectes conseillers du BERU affirmèrent à nouveau l'obligation qu'avaient les promoteurs de reloger tous les habitants et précisèrent que pour les habitants qui paient, à l'heure actuelle, un loyer inférieur à celui des HLM, et qui ne peuvent payer plus — notamment les personnes âgées et les très jeunes ménages — le régime de l'allocation logement sera mis en place.

D'autre part une bourse d'échange de logements pourra être instituée.

Des auditeurs soulignèrent l'importance qu'il y avait lieu d'attacher à ce caractère social de l'opération (relogement, proportion d'HLM et d'autres logements, opération tiroir, modalités de rachat, etc.). Le Maire ne put que rappeler que c'était là un de ses soucis essentiels.

En dernier lieu M. FOURCADE insista à nouveau sur la volonté de la Municipalité de maintenir un équilibre social durable dans le centre afin de garder pour longtemps la même structure de population qu'actuellement.

Pour conclure le Maire précisa les trois possibilités qui s'offrent maintenant à la Municipalité :

— arrêter toutes études et réalisations ;

— choisir dès maintenant un seul aménageur et s'engager avec lui (solution plus rapide) ;

— poursuivre une deuxième phase d'études avec deux ou trois aménageurs et ne s'engager qu'en fin d'année (solution plus lente, mais peut-être aussi plus prudente).

Cette décision prise le 7 juin n'est pas connue au moment où nous mettons sous presse.

(1) Voir article précédent.

(2) Le projet du Centre Commercial du GIE étant intégré dans le projet PROMOCOOP.

URBANISME

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS DEPUIS 1972

ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	Date des Autorisations
32, avenue Duval-le-Camus	Clôtures et poste de transformation	1- 2-1972
70-72, rue de la Porte-Jaune	Immeuble (6 logements)	15- 1-1972
75, rue des Tennerolles	Pavillon	23- 3-1972
113, rue Tahère	Surélévation d'un pavillon	25- 3-1972
21, rue d'Orléans	Aménagements intérieurs et façade	1- 4-1972
3 bis, rue Sente des Pommiers Rouges	Surélévation d'un pavillon	10- 4-1972
23 bis, rue de Buzenval	Garage et clôture	30- 3-1972
14, rue Pasteur	Extension de la Clinique (1 bâtiment)	5- 4-1972
27, rue Pasteur	Surélévation d'un pavillon	27- 4-1972
86, rue Tahère et 103, avenue Foch	7 pavillons	27- 4-1972
77, rue des Tennerolles	Pavillon	13- 5-1972
68, boulevard Sénard	Extension d'un pavillon	15- 5-1972
104, avenue Foch	Bâtiment usage de dépôt - garage	15- 5-1972
25, rue Ernest Tissot	1 immeuble : 5 logements	15- 5-1972
44, avenue Clodoald	Agrandissement pavillon	27- 5-1972
6, rue Gaston-Rollin	Surélévation d'un pavillon	27- 5-1972
75, rue des Tennerolles	Pavillon	31- 5-1972
8, avenue des Vignes	Agrandissement d'un pavillon	31- 5-1972
24, rue du Mont-Valérien	Immeuble 13 logements (modificatif à permis antérieur)	9- 6-1972
30, rue Sévin-Vincent	Agrandissement d'un pavillon	30- 6-1972
112, rue de Buzenval	Pavillon	5- 7-1972
12, Parc de Montretout	Pavillon	22- 7-1972
73, rue Tahère	Pavillon	4- 8-1972
30, rue Armengaud	Immeuble 31 logements (modificatif à permis antérieur)	28- 8-1972
25, rue Preschez	Modification toiture	7- 9-1972
4 bis, rue des Chalets	Extension d'un pavillon	7- 9-1972
51, rue de Garches	Garage	7- 9-1972
92, rue de la Porte-Jaune	Pavillon	13- 9-1972
46, rue Tahère	Modifications	25-10-1972
3, rue Sente des Pommiers Rouges	Agrandissement - surélévation	15-11-1972
Parc de Saint-Cloud	Chalet - bar - restaurant	19-11-1972
34, rue de Buzenval	Abri de jardin	13-12-1972
7, rue Armengaud	Pavillon	21-12-1972
41, rue Sévin-Vincent	Pavillon	21-12-1972
34, rue de Buzenval	2 bâtiments : 3 appartements	21-12-1972
19 bis rue du Calvaire	Terrasse	27-12-1972

Soit au total :
Construction de 16 pavillons neufs.
Extension de 10 pavillons existants.
Construction de 6 immeubles comprenant 58 logements dont
43 résultant de permis antérieurs.

12, Parc de Montretout	Modifications	23- 1-1973
65, rue de Buzenval	Transformations	14- 3-1973
8 bis, rue de Montesquiou	Agrandissement	10- 3-1973
91, rue Henri-Régnault	Pavillon	15- 1-1973
126-132, boulevard de la République	Immeubles : 154 logements	14- 3-1973
127, rue Tahère	Extension	19- 1-1973
48 bis, rue des Tennerolles	Vestiaires - Club house	10- 2-1973
161, rue des Tennerolles	Modifications de façade	14- 3-1973
142, avenue Foch	Extension, modifications intérieures	2- 3-1973
11, avenue de Longchamp	Création d'une agence	10- 2-1973
8, rue Dailly	Façades	17- 2-1973
158, rue Tahère	Pavillon	15- 2-1973
88 bis, rue Henri-Régnault	Agrandissement	20- 4-1973
45, boulevard de la République	Agrandissement	15- 3-1973
53, rue de l'Avre	Extension	16- 4-1973
86, rue Tahère et 103, avenue Foch	5 pavillons	11- 5-1973

Lettre de Monsieur Hosteing, Préfet des Hauts-de-Seine

à Monsieur Fourcade, Maire de Saint-Cloud

Monsieur le Maire,

A diverses reprises, vous avez bien voulu me faire part de votre désir de voir adopter, pour le doublement du tunnel de Saint-Cloud de l'autoroute A. 13, une solution qui ne porte pas atteinte au parc.

Je suis heureux de pouvoir vous faire savoir que cette affaire vient de connaître une issue favorable.

A la suite de l'examen des offres reçues, le jury de concours institué par M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme a jugé comme la meilleure une offre comprenant la réalisation d'un souterrain de 735 mètres de longueur, c'est-à-dire allant jusqu'à la première voie ferrée se trouvant à la limite du parc, l'ensemble des voies ferrées étant elles-mêmes franchies par en dessous ainsi que la route nationale 185.

Le choix de cette solution, proposée alors par le directeur départemental de l'Équipement, vient de recevoir un avis favorable de la Commission des marchés et l'accord du Ministre.

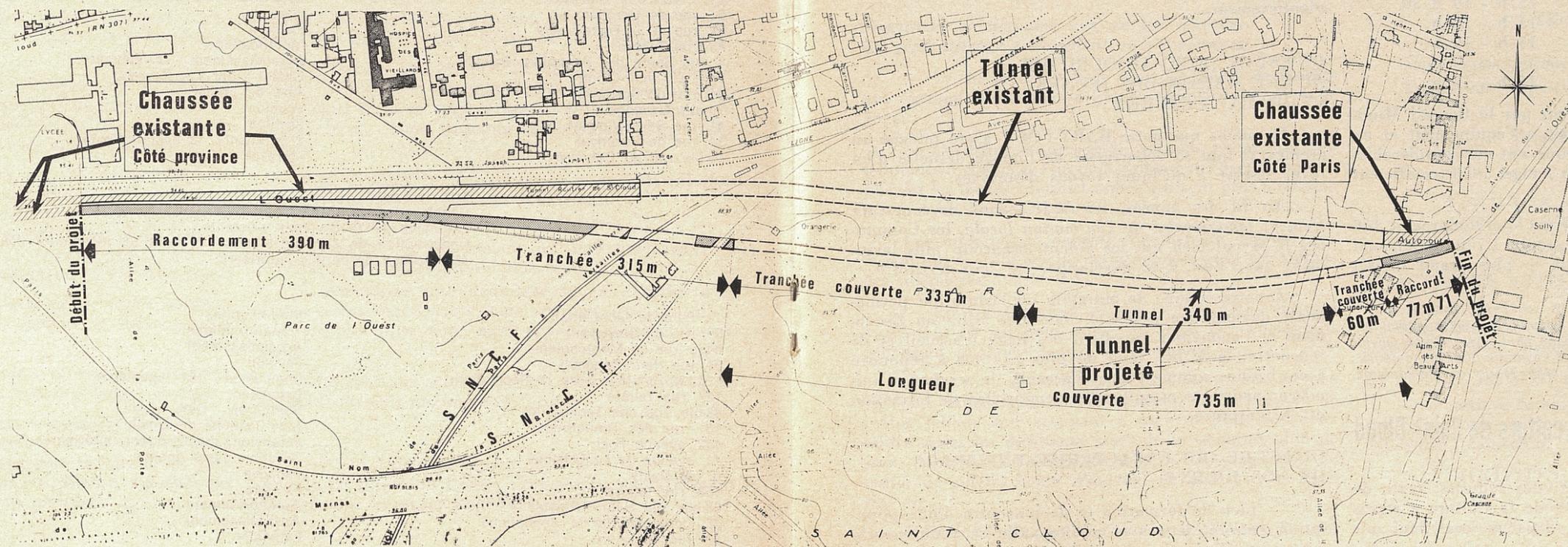
Ainsi le site du parc de Saint-Cloud va se trouver intégralement préservé.

Les travaux devraient pouvoir être terminés à l'automne 1975, venant ainsi compléter l'opération de prolongement du tunnel de Saint-Cloud jusqu'au boulevard périphérique, prolongement en cours de réalisation et qui doit être mis en service au printemps 1974.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

Pierre HOSTEING

LE DOUBLEMENT DU TUNNEL DE L'AUTOROUTE



LA VIE CULTURELLE A SAINT-CLOUD

La bibliothèque municipale à Saint-Cloud

La bibliothèque municipale, installée rue Dailly (angle rue du Calvaire) depuis 1970, offre actuellement à ses lecteurs un choix de 15 000 livres traitant les sujets les plus divers : ouvrages de philosophie, de littérature, de géographie, d'histoire, d'imagination, etc.

Une quarantaine de périodiques est mise à la disposition des personnes qui s'intéressent à l'actualité littéraire, artistique, scientifique, ou sociale.

Depuis quelques mois, un fonds « d'usuels » permet à tous ceux qui ont à effectuer un travail de recherches, d'étudier dans la salle de lecture.

Quant aux enfants qui ont une part prépondérante dans l'essor que connaît la bibliothèque, puisqu'ils représentent le quart des lecteurs, ils disposent depuis un an d'une salle qui leur est exclusivement réservée. Ils peuvent y trouver de nombreuses collections de récits d'imagination ainsi que des documentaires.

Rappelons à ceux qui ne fréquentent pas encore les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque municipale :

Mercredi	10 h - 12 h	15 h - 19 h 30
Mardi	10 h - 12 h	15 h - 18 h
Jeudi	10 h - 12 h	15 h - 19 h
Vendredi	10 h - 12 h	
Samedi	10 h - 12 h	15 h - 19 h

Un gros effort a été consenti par le Conseil Municipal puisque les crédits affectés à l'équipement et au fonctionnement de la bibliothèque ont été considérablement augmentés lors du vote du budget 1973 (coefficient d'augmentation 4,5).

Souhaitons que la bibliothèque, qui comprenait 460 abonnés il y a 3 ans et en compte 1 730 maintenant continue à se développer pour le plus grand intérêt culturel de tous.

La Bibliothèque est animée par une commission mixte municipale dont les membres sont pour le Conseil Municipal : Mmes Olivier et Ohresser, MM. Bassinet, Charlier et Leymarie pour les lecteurs : Mmes Choiset, Giverdon, Joël, et MM. Marie et Melkoniantz.

Maison des jeunes et de la culture de Saint-Cloud

Après de longs mois d'activités réduites, faute de locaux, la Maison des Jeunes et de la Culture a repris vie au mois de septembre 72, dans un local neuf mis à sa disposition par la Ville.



Activités d'enfants à la M.J.C.

Quelques jours après, lors d'une journée « Portes Ouvertes », 500 Clodoaldiens ont pu visiter ses quelques salles pimpantes et faire connaissance avec les diverses activités proposées...

Quelques mois après 600 adhérents la fréquentent régulièrement...

QU'EST-CE DONC AUJOURD'HUI QU'UNE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE ?

De même que notre BABY-FOOT a été relégué au grenier, il faut se débarrasser de l'image désuète d'un foyer réservé à quelques voyous désœuvrés.

Au fil des années, les M.J.C. sont devenues *un élément fondamental de l'animation locale*, les Communes le savent bien qui les aident, beaucoup plus largement que l'Etat, à se développer sur leur territoire.

A notre époque de mutation où l'éducation permanente devient une nécessité, dans nos villes où l'isolement et l'anonymat appellent des lieux d'accueil et de rencontre, la M.J.C. tend de plus en plus à répondre à ces besoins comme centre d'accueil, de services, d'animation artistique et culturelle, comme lieu de formation et de rencontre.

QU'EST-CE QUI CARACTERISE UNE M.J.C. DE NOS JOURS ?

— Lieu de formation et de rencontre d'une *population entière*, jeunes et adultes, elle se veut *ouverte à tous* sans distinction d'âge, d'option de catégorie socia-

le. Si ce n'est pas toujours réalisé dans la pratique, c'est un but vers lequel elle tend constamment.

— Ne reposant pas seulement sur des animateurs permanents elle fait appel à la *participation libre et volontaire de tous*. Elle cherche à offrir à ceux qui la fréquentent la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité, de devenir des membres actifs de la vie sociale de leur communauté.

— Lieu de *laïcité vivante*, elle est accueillante à tous dans le respect des convictions individuelles. Elle se refuse, à être le champ clos de concurrences idéologiques ou d'être monopolisée par un parti, une confession, un groupement.

Voici comment l'exprime la Fédération Régionale des M.J.C. de l'académie de Paris dans son rapport moral « tout affrontement, s'il n'est pas tentative d'élimination est non seulement inévitable, mais bénéfique... C'est le passage des « diversités tolérées » aux « diversités souhaitées ».

— La fonction rencontre entre groupes idéologiques opposés est indispensable dans notre communauté humaine d'aujourd'hui.

C'est dans la mesure où tous les courants idéologiques sont présents que l'animation globale sera équilibrée, que *la M.J.C. sera la Maison Commune*.

PRATIQUEMENT QU'OFFRE LA M.J.C. AUX CLODOALDIENS ?

Regardons se dérouler une de ses journées, les générations s'y succèdent ou s'y côtoient.

— Le matin dès 9 h ce sont des mères de famille qui viennent pratiquer la gymnastique, la danse ou le yoga.

— Le début d'après-midi est plus calme, les responsables y assurent l'accueil, préparent l'avenir, accomplissent les tâches administratives qui sont plus nombreuses que les bonnes volontés.

Les mercredi et samedi, l'atelier est réservé aux enfants qui font du dessin, de la poterie, de la céramique, des maquettes.

— En fin d'après-midi des jeunes filles arrivent après leur travail pour danse ou yoga. Des adolescents échangent quelques balles de ping-pong.

— Le soir, après le dîner, la maison reprend une vie plus intensive avec des groupes de jeunes, et de moins jeunes, qui occupent à tour de rôle nos deux seules salles les différents jours de la semaine, club de jazz, de bridge, d'échec, de théâtre, de ping-pong, de moto, de photo, cours d'émaux, de peinture, de dessin, etc.

Mais nos locaux ne sont pas extensibles et d'autres activités doivent avoir lieu soit au gymnase (gymnas-

tique, danse, volley-ball, sports collectifs), soit au centre social (poterie, céramique), ce qui les rend plus accessibles aux habitants de ces quartiers.

Enfin le dimanche, c'est le club de l'Age d'Or qui est accueilli à son tour régulièrement pour ses après-midi récréatives.

Mais la vie de la M.J.C. ne se limite pas à des activités, précises et cloisonnées, réservées à ses seuls adhérents ; les contacts humains, l'animation culturelle y sont essentiels.

C'est dans ce but qu'ont été organisés quelques conférences-débats, une soirée de poésie, un spectacle présenté par le club théâtre, le concert de jazz eut lieu avec l'association des Concerts, etc.

C'est ainsi que les enfants du dessin ont fêté Mardi-Gras ensemble, que les membres du club de maquettes ont essayé leurs engins téléguidés lors d'une sortie commune, que les membres du volley-ball ont participé à un dîner amical.

C'est dans ce but que nous avons de nombreux projets pour l'année prochaine, un spectacle commence, monté par les différentes branches d'activités de la Maison, un rallye surprise auto-moto, une promenade en chemin de fer à vapeur, des expositions, des conférences, débats, des sorties, et aussi des cours de formation permanents assurés par des membres de l'Education Nationale...

Sans doute ne réaliserons-nous pas tous nos projets sans doute en réaliserons-nous d'autres selon nos possibilités d'espace, de temps et d'argent et surtout selon les désirs que manifesteront les Clodoaldiens :

C'est pour les mettre en œuvre que la M.J.C. existe.
Ecrivez-nous

Téléphonez-nous

Venez-nous voir

Vous serez toujours les bienvenus.

Toutes vos suggestions seront bien accueillies.

M. CHOISSET

Présidente du Conseil d'Administration

LISTE DES ACTIVITES EN 72-73 ACTIVITES POUR LES ADULTES

(à partir de 16 ans)

1) ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Atelier théâtre, atelier cinéma, céramique-poterie « atelier libre », émaux, dessin-peinture « 15-18 ans », jazz-club, échecs, bridge, labo-photo.

2) ACTIVITES SPORTIVES

Gymnastique féminine, danse classique jeunes filles, danse moderne jeunes filles, yoga, sports collectifs, volley-ball, moto-club.

ACTIVITES POUR LES JEUNES

6 à 16 ans

Ateliers maquettes, céramique, dessin-peinture, sorties culturelles.

Le musée d'histoire locale

Il peut paraître surprenant qu'une ville au passé historique aussi riche qu'est celui de Saint-Cloud, ne possède un musée d'histoire locale que depuis 1930 grâce à l'initiative du Maire de l'époque, M. Alphonse MOGUEZ, qui en fit reconnaître le caractère à la fois historique et local par délibération du Conseil Municipal datée du 18 mai 1930.

M. Georges TRIBOUT, sculpteur et peintre de talent, réunit un fonds déjà important qui fut exposé dans une salle aménagée à cet effet dans la Mairie. En 1939, pour permettre aux services de l'Entr'aide clodoaldienne d'adresser colis et nouvelles aux mobilisés puis, pendant l'occupation, aux prisonniers, le musée fut resserré ; il ne sera reconstitué qu'en décembre 1945 dans l'immeuble de l'académicien André CHEVRILLON où la Municipalité avait installé une Maison de l'Education Populaire. La conservation en était déjà assurée par M. Robert HARDOUIN, alors Directeur des Etablissements Hospitaliers, assisté, comme aujourd'hui, de M. André MARIE. Pour des raisons techniques et financières, la Ville ne s'étant pas portée acquéreur de l'immeuble, 26, rue Dailly, le musée fut transféré à la Mairie dans l'ancienne salle des sociétés, puis lors des agrandissements de 1965-1967 dans les anciens bureaux du Maire et des Adjointes situés à l'entrée de l'Hôtel de Ville lui assurant ainsi un nombre de visiteurs qu'il n'avait jamais eu.

D'impérieuses nécessités conduisirent récemment à mettre les collections en réserve mais avec la possibilité d'organiser des expositions thématiques dans une salle affectées à cet usage sous l'école maternelle du Centre rue Hébert ; la première de ces expositions est consacrée au Second Empire à l'occasion du centième anniversaire de la mort de Napoléon III, la seconde réunira des souvenirs de l'aviateur SANTOS DUMONT dont le nom est donné au Collège d'enseignement technique qui sera inauguré en octobre prochain.

Le musée possède une abondante iconographie qui permet de situer le palais, demeure disparue, qui fut le témoin de tant d'événements de portée nationale, du coup d'Etat du 18-19 brumaire à la déclaration de guerre à la Prusse en 1870. Il conserve le souvenir de Clodoald, fondateur de la cité, celui de la maison de Gondi où fut assassiné Henri III, celui de Marie-Antoinette, celui de Charles X qui signa les ordonnances de 1830 à Saint-Cloud, et tant d'autres... à citer particulièrement une précieuse collection de porcelaines provenant de la manufacture de Saint-Cloud (1670-1777). Si l'on ajoute les objets d'art et les tableaux dispersés dans d'autres musées, celui de Saint-Cloud pourra être visité par les nombreux amateurs du passé lorsqu'il sera prochainement abrité dans des salles des communs du château, grâce à l'aimable compréhension du Ministère des Affaires Culturelles et de M. André SCHMITZ, conservateur du domaine national de Saint-Cloud.

André MARIE

Conservateur adjoint du Musée

Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud-Garches

Le PHOTO-CINE-CLUB DE SAINT-CLOUD-GARCHES fondé en septembre 1956 par M. André MARIE, a pour but de permettre à ses Membres d'étendre et de compléter leurs connaissances dans les domaines photographiques et cinématographiques, d'évaluer et de confronter leurs travaux.

A cet effet, outre les réunions régulières du CLUB, sont prévues Cours, Conférences, Sorties, Expositions, Achat et Circulation de Revues et Ouvrages Spécialisés.

La confrontation des travaux des Membres du CLUB à ceux des autres Sociétés analogues s'effectue dans le cadre des Compétitions organisées par la Fédération Internationale de l'ART PHOTOGRAPHIQUE (FIAP) et la Fédération Nationale des SOCIÉTÉS PHOTOGRAPHIQUES DE FRANCE (FNSPF) dont le Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud-Garches fait partie sous le n° 275.

Chaque année, le Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud-Garches participe à une trentaine de ces compétitions, ce qui est le témoignage d'une constante activité.

Le Photo-Ciné-Club organise environ tous les deux ans une exposition où il présente à côté des travaux de ses Membres, les envois des Clubs voisins intégrés comme lui-même à l'Union Régionale SUD-OUEST - ILE-DE-FRANCE, et la traditionnelle participation du FOTO CLUB de BAD GODESBERG avec lequel, dans le cadre du Jumelage, il entretient des rapports étroits depuis 1962.

La 11^e et plus récente Exposition s'est tenue les 7 et 8 février 1970.

Le PHOTO-CINE-CLUB de SAINT-CLOUD-GARCHES tient ses réunions deux fois par mois, le jeudi à 21 h, dans la salle de Conférence située au-dessus de la Piscine Municipale, 17, rue du Mont-Valérien à SAINT-CLOUD ; ces réunions sont alternativement consacrées à la Photo en couleurs et à la Photo noir et blanc.

Tous les Photographes ou Cinéastes amateurs sont cordialement invités à prendre contact avec le PHOTO-CINE-CLUB de SAINT-CLOUD-GARCHES, soit à sa prochaine réunion le 21 juin, ou le 13 septembre au retour des vacances ; soit par téléphone avec : M. LAPEYRE 602 18.66.

L'école de musique de Saint-Cloud

Le 24 février 1970 se tenait l'Assemblée Constitutive de l'Association (Loi 1901) « Ecole de Musique de Saint-Cloud ». Depuis lors, un long chemin a été parcouru, qu'il convient de retracer si l'on veut bien comprendre

les raisons d'être de cette Ecole et les perspectives nouvelles qui s'ouvrent à elle actuellement.

I. — LES DEBUTS

Dès la constitution de l'Association, les buts de l'Ecole ont été clairement définis : rassemblement des professeurs de musique de Saint-Cloud désirant élargir leur action éducative à tous ceux qui aiment la musique et désirent la pratiquer de façon active en leur permettant de progresser, de se rencontrer, de former des ensembles instrumentaux et vocaux. De l'union des parents d'élèves, des éducateurs et des musiciens devaient naître les réalisations successives de l'Ecole, notamment l'ouverture de nombreux cours et la création de l'Association des Concerts de Saint-Cloud.

1° Année scolaire 1970-1971

Dès sa mise en place en mars 1970, le Conseil d'Administration s'est préoccupé de la rentrée scolaire d'octobre 1970 ; ne possédant ni locaux, ni argent, ni structure administrative, cette première rentrée a pu cependant s'effectuer avec près de 200 élèves, grâce à la mise à disposition de la salle du 11, rue Vauguyon et de locaux particuliers, ainsi qu'à la générosité des premiers professeurs ayant accepté de donner gratuitement une heure de cours par semaine en cette première année scolaire.

2° Année scolaire 1971-1972

L'augmentation sensible du nombre d'élèves, les demandes d'éducation musicale de plus en plus pressantes des parents ont nécessité un accroissement des moyens employés : les cours ont été ouverts dans dix nouvelles salles réparties dans les divers quartiers (Ecoles Maternelles et Primaires de la Ville, domicile de certains professeurs) ; 7 instruments ont été enseignés ; des chorales pour tous âges ont commencé à fonctionner ; les leçons de solfège ont été multipliées.

3° Année scolaire 1972-1973

L'Ecole, en septembre, a été admise à l'Union des Conservatoires, qui a pour but d'assurer aux élèves un programme d'études commun à tous les conservatoires du département et de faire participer les élèves ayant atteint les niveaux moyens et supérieurs aux examens organisés dans un centre unique pour les 3 départements de la Couronne (92-93-94).

La rentrée d'octobre 1972 a vu se confirmer la progression précédente, avec des effectifs passant de 350 à 450, un nombre d'heures de cours doublé, l'enseignement de 10 instruments, la vitalité des chorales...

Une telle croissance n'a pas été sans conséquences : la dispersion des locaux, l'augmentation du nombre des professeurs (30), la différenciation des niveaux des élèves (certains d'entre eux sont présentés dès cette année aux Concours de l'Union des Conservatoires) ont fini par créer des problèmes de coordination pédagogique et administrative très difficiles à surmonter.

C'est pourquoi, répondant à l'appel du Conseil d'Administration de l'Ecole, le Conseil Municipal, au cours de la séance de janvier 1973, s'est penché sur cette question en décidant un certain nombre de mesures propres à assurer une croissance normale.

II. — PERSPECTIVES NOUVELLES

La rentrée d'octobre 1973 devrait pouvoir s'effectuer dans des conditions améliorées.

1° Locaux

L'Ecole dispose maintenant au n° 7 de la rue Sévin-Vincent, tél. 602 63.74, d'une maison comportant sept petites salles de cours et dans le jardin de laquelle sera implanté un bâtiment préfabriqué d'une surface couverte de 150 mètres carrés. Désormais, tous les cours d'instruments et de solfège auront lieu 7, rue Sévin-Vincent.

Cependant, compte tenu de la localisation excentrée de l'Ecole, seront maintenus dans les quartiers des Côteaux, du Val d'Or et du Centre, les cours destinés aux élèves de l'enseignement primaire : cours de solfège avec instrumentarium Orff ou avec flûte à bec, chorales pour scolaires.

2° Organisation administrative et pédagogique

Une Directrice à plein temps, Mme ACKERMANN, assurera la direction pédagogique et administrative de l'Ecole, entourée du Conseil d'Administration et du Conseil Pédagogique groupant des Professeurs de l'Ecole autour de M. DEHAN.

3° Enseignement

Les cours existants seront bien entendu maintenus et développés :

— solfège par différentes méthodes traditionnelles et actives (Martenot, avec instrumentarium Orff et avec flûte à bec) ;

— chorales pour scolaires dans les différents quartiers, pour adultes (« A Cœur Joie »), pour adolescents ;

— instruments : violon, guitare, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, cornet à piston, trompette, percussion (xylophone, vibraphone, caisse claire, etc.).

De nouveaux cours seront ouverts :

— classe de piano : Mme BUNDERVOET, Professeur au Conservatoire National de Région de Versailles, Grand Prix International du disque, premier prix du Conservatoire National Supérieur de Paris, ouvrira un cours pour élèves des niveaux Elémentaire II, Moyen et Supérieur après examen d'admission ;

— classe de chant ;

— classe de violoncelle et d'alto ;

— selon les demandes nous envisageons une classe de musique de chambre et une classe d'harmonie, pour les élèves ayant un niveau de solfège suffisant.

III. — VIE D'ECOLE

La dispersion antérieure des locaux empêchait une vie d'Ecole à peu près normale. La centralisation des différents cours donnera à la direction pédagogique et aux professeurs, par des contacts plus fréquents, la possibilité de mieux connaître et de mieux guider les élèves.

Parmi les autres avantages on peut citer :

- Meilleur aménagement des horaires, cours d'instruments et de solfèges pouvant se succéder.
- Accompagnement au piano des instrumentistes.
- Possibilité offerte aux jeunes élèves des cours d'initiation d'assister aux classes d'instruments en vue du choix de leur futur instrument.
- Formation de petits ensembles instrumentaux de musique de chambre (enfants, adultes)...
- Organisation de stages pédagogiques, d'initiation musicale...
- Rencontres musicales diverses, conférences, audition d'élèves, accueil et présentation de musiciens...
- Connaissance par voie d'affichage de la vie musicale à Saint-Cloud et ailleurs : concerts, stages proposés pendant les vacances, à l'échelon national, concours divers...

Une récente enquête faite sur les jeunes des classes terminales des lycées a révélé l'importance que revêt à cet âge la musique : moyen de communication avec ses pairs, moyens d'approfondir un état d'âme, moyen d'évasion...

Puisse l'Ecole de Musique de Saint-Cloud, ainsi que l'ont voulu ses fondateurs, et comme s'efforcent de le réaliser ses administrateurs, permettre à la musique de jouer ce rôle de communication, d'approfondissement, de recherche, entre tous les habitants de notre ville, quel que soit leur âge, leur milieu, leurs préoccupations quotidiennes.

R. DE PLINVAL

Président du Conseil d'Administration

Les concerts de Saint-Cloud

Notre association a d'abord été prise en charge par l'Ecole de Musique et les Amis du grand Orgue. Le bilan de son action peut maintenant être établi après plus d'un an, principalement dans les domaines suivants : concerts, collaboration avec d'autres associations et des personnes privées, concerts scolaires.

**

Trois concerts d'orchestre ont été donnés en collaboration étroite avec le Théâtre Jean-Vilar de Suresnes : orchestre Paul Kuentz (à Stella Matutina), orchestre Lamoureux et orchestre de Paris, avec le pianiste Eric Heidsieck en soliste (au Théâtre Jean-Vilar).

Le bénéfice de trois concerts de musique spirituelle est allé aux Amis du Grand Orgue pour la réfection de l'orgue de l'Eglise du Centre (tenu jadis par Charles Gounod). On a pu entendre à deux reprises la chorale Jean Maciet, ainsi que la chorale de l'Ecole de Musique.

Un concert de Jazz (Sy Oliver) a été organisé avec la Maison des Jeunes et de la Culture et l'Association pour la gestion de la Piscine.

Pour la musique de chambre, citons dans l'ordre chronologique : le Trio Pasquier et Jean Doyen, William Christie et David Fuller (clavecinistes), Huguette Grémy-Chauliac (claveciniste), André Gorog (pianiste), Oscar Ghiglia de Gabriel Fumet (guitare et flûte), Gerda Hartman (chant), deux concerts du Deller Consort et le quatuor Parrenin.

Cette énumération montre que nous avons voulu assurer d'emblée une grande variété et une excellente qualité à l'ensemble de nos concerts, sans cependant faire obligatoirement appel à des noms archi-consacrés ; aux personnes qui ne seraient pas absolument persuadées de cette qualité, nous conseillerons de se renseigner auprès de ceux qui ont assisté à tel ou tel de ces concerts : certains moments, j'en suis sûr, resteront pour eux inoubliables. Nous essaierons de retrouver de tels moments à l'avenir.

**

Nous avons été heureux de travailler avec les associations suivantes : les Amis du Grand Orgue, l'Ecole de musique de Saint-Cloud, le Cercle Féminin d'Amitié Européenne, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'Association pour la gestion de la Piscine, le Théâtre Jean-Vilar de Suresnes et, bien sûr, le Service des Affaires Culturelles de la Mairie de Saint-Cloud.

L'intérêt de ces ententes est d'éviter la concurrence entre deux associations dont les champs d'action se recoupent par moment, et de partager les frais de certaines manifestations. Cela a également permis d'éviter qu'il y ait deux concerts trop rapprochés et pouvant, de ce fait, se concurrencer.

Lors de notre première assemblée générale, cette « politique » a été approuvée, et nous souhaitons l'étendre à d'autres associations, chaque fois que cela sera possible.

**

Certains de nos concerts ont été précédés d'un concert « d'initiation » donné par les mêmes artistes dans la même salle. En outre, le pianiste André Gorog a donné un concert pour chacun des quatre groupes scolaires ; ces concerts ont été rendus possibles par l'aide ou l'appui des Jeunesses Musicales de France, des Directeurs et Directrices des groupes scolaires, des Associations de Parents d'Elèves et du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure. Là aussi, nous espérons pouvoir poursuivre une action nécessaire, afin que les jeunes puissent entendre des artistes jouer et leur parler d'eux-mêmes, de leur instrument et de la musique.

**

Il faut bien avouer qu'en dehors des séances scolaires, l'assistance à ces concerts n'est pas toujours aussi fournie qu'on pourrait le souhaiter, tant sur le plan de l'écoute des artistes invités que sur le plan financier.

Nous souhaitons donc que chacun, à l'avenir, ait à cœur d'encourager par sa présence les efforts de notre équipe, signe de l'effort de nombreux Clodoaldiens en vue d'une action en profondeur dans le domaine culturel.

Jean-Marc DEHAN

Président du Conseil d'Administration

Les artistes clodoaldiens

La Société des « Artistes Clodoaldiens », créée il y a 25 ans environ par un architecte-décorateur, René CREVEL, aquareliste de talent, groupe une soixantaine de peintres, sculpteurs, graveurs, céramistes et artisans d'art clodoaldiens qui organisent chaque année un « Salon de Saint-Cloud » toujours de qualité.

De la comparaison des œuvres exposées où toutes les tendances sont représentées, allant des classiques aux abstraits, résulte une émulation bénéfique. Des progrès ou des évolutions intéressantes sont ainsi constatées parmi les exposants. La confrontation de leurs envois avec ceux des Invités d'Honneur, Maîtres contemporains, leur permet de mieux juger la place de leurs œuvres.

Le but essentiel de la Société est de mieux faire connaître aux Amateurs d'art les talents déjà consacrés et de faire valoir de jeunes artistes dont les efforts constants sont dignes d'intérêt.

C'est ainsi que les Salons passés ont révélé de jeunes talents qui depuis ont connu souvent la notoriété, tels, Pierre BEQUET, devenu 1^{er} Grand Prix de Rome de Gravure, connu des philatélistes, Jean LAURET, qui dirige l'Atelier de compositions de la Manufacture des Gobelins, Claude MARECHAL, lycéen de Saint-Cloud, qui a exposé ses premières natures mortes lors des Salons de cette époque. Sa palette déjà sensible et distinguée était de bonne augure. Peintre apprécié, il expose en France et à l'étranger.

Il faudrait sans doute que les manifestations de l'Association des Artistes Clodoaldiens, soient plus nombreuses.

Un Salon de printemps pourrait être envisagé, afin de compléter l'actuel qui se situe en fin d'année. Ce projet est sérieusement étudié par le comité qui doit résoudre des problèmes matériels et financiers.

Le prochain Salon aura lieu au cours de la deuxième quinzaine de novembre prochain. Les exposants déjà inscrits recevront en temps utile les imprimés concernant cette manifestation. Quant aux nouveaux habitants de la Ville désirant exposer leurs œuvres qui seront soumises à un jury d'admission, ils peuvent adresser une demande écrite à M. DEGA, 9, rue René-Weill, à Saint-Cloud.

Les amis de Saint-Cloud

Les origines de ce groupement local sont assez lointaines. Créée vers 1905, par l'artiste peintre Gaston LA TOUCHE, l'association de caractère intellectuel avait surtout pour objectif la défense (déjà !) du Domaine National de Saint-Cloud, c'est-à-dire son beau parc de 392 hectares.

La mort de LA TOUCHE en 1913, suivie de la Grande Guerre, arrêta net ce louable mouvement dans ses buts de sauvegarde désintéressée. A l'entour des années 1935 et 1936, stimulée par le regretté Docteur François DEBAT, une tentative de résurrection de cette idée dominante se fit jour sous forme du « Syndicat d'Initiative de Saint-Cloud et de Garches ». Le dit syndicat ne survécut pas au second conflit mondial et tout disparut. Fin février 1954, M. Michel DEVEZE, ancien député et conseiller général, avec un groupe de Clodoaldiens dévoués, tels MM. Louis ROUBAULT, Anselme LAURENCE, André MARIE, entreprirent de faire revivre la société en sommeil avec l'appui du Docteur DEBAT.

Plus que jamais au moment où l'essor rapide de la banlieue parisienne posait déjà de délicats problèmes, il apparaissait que de nouveaux Amis des lieux s'attachent aux questions d'urbanisme, d'hygiène et d'aménagement intéressant notre ville dans son cadre de verdure.

C'est davantage valable de nos jours, avec des préoccupations accrues, des soucis d'environnement, des impératifs, des urgences, mais ce n'est d'ailleurs là qu'un des buts de la Société des « Amis de Saint-Cloud » ; il s'agit encore, comme l'ont fait dans leur coin respectif, Meudon-Bellevue, Saint-Germain, Marly, Versailles, de travailler à retracer l'histoire si attachante de notre commune à travers les âges, et à accroître les collections de son musée. De là, sous le maire Alphonse MOGUEZ la fusion logique « Société des Amis de Saint-Cloud et des Amis du Musée », absolument dénuée de toute obédience politique ou religieuse.

En somme, selon l'article 1^{er} de ses statuts : « L'Association se propose d'éclairer et de faire connaître le passé de Saint-Cloud, de susciter un mouvement intellectuel et artistique qui tendra à rapprocher les divers éléments de la cité, de protéger contre toute atteinte la beauté de son site, d'étudier tout plan susceptible d'en assurer le développement rationnel et esthétique ». L'Association poursuit actuellement ces buts par tous moyens appropriés, tels que conférences, fêtes, expositions et notamment en publiant une riche « Revue » constituant l'organe trimestriel de liaison. Cependant en avril 1959, l'Association précitée risqua de s'affaiblir, de péricliter, et M. LAURENCE, son président en exercice, âgé et fatigué, se retirait en province, laissant une fonction directrice vacante que personne ne pouvait ou ne voulait remplir.

Alors, le 8 novembre de la même année, au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire, M. Robert HARDOUIN était élu président à l'unanimité et depuis bientôt 14 ans il a donné une grande impulsion personnelle à cette organisation culturelle.

Le plus grand souhait de l'Association est de voir adhérer les nouveaux venus intra-muros qui ignorent encore cet organisme, en s'inscrivant, soit membre actif (15 F par an), soit bienfaiteur (25 F), soit donateur (50 F), par versement en chèque bancaire ou virement au C.C.P. Paris 9649-60.

LA PAROLE AUX JEUNES

Les scouts de France de Saint-Cloud en 1973



Les Scouts de France à Saint-Cloud

Parler des scouts en 1973, n'est-ce pas parler du passé ? Aux yeux des uns, le scoutisme peut apparaître comme une institution dépassée. Les jeunes d'aujourd'hui ne veulent plus d'« embrigadement », ils n'ont plus guère de goût pour les grands jeux de foulards dans les bois de Saint-Cucufa, les culottes courtes et les cheveux en brosse sont passés de mode. Quel intérêt y aurait-il à parler des scouts, si d'aventure il en reste ?

Aux yeux des autres, le scoutisme peut apparaître en effet comme une institution disparue. On ne voit plus guère de scouts dans les rues ou dans les cérémonies officielles ; la fameuse kermesse des scouts et des guides de Saint-Cloud n'a plus lieu depuis un lustre ; on a entendu parler de crise du scoutisme, de transformations, de schismes et d'hérésies, et puis l'on n'entend plus parler de rien. Le combat aurait-il cessé faute de combattants ?

Eh bien le scoutisme n'est ni dépassé ni disparu. Les Scouts de France à Saint-Cloud, sont bien vivants. Avec leurs amis Guides de France ils se comptent environ 300, garçons et filles de neuf à vingt-cinq ans ; parmi eux, une bonne trentaine d'animateurs et de responsables qui donnent toute leur générosité et le plus clair de leurs loisirs pour l'éducation des plus jeunes.

Car il s'agit bien d'éducation, mais d'une éducation menée sans phrases, avec la participation des intéressés. Il y a bien 15 ans déjà que Michel Rigal, alors responsable du mouvement, définissait ainsi notre objectif : « faire prendre en charge, aux jeunes, leur propre éducation ».

Les culottes courtes, les foulards et les cheveux en brosse sont un aspect, un moment du scoutisme. Sous

des formes diverses, souvent renouvelées, la loi, le système des patrouilles et l'engagement personnel en sont au contraire des constantes. C'est cela la méthode scout ; nous la proposons aux garçons et aux filles, nous la mettons à leur disposition pour leur faire faire par eux-mêmes, par leur propre itinéraire, l'apprentissage de la liberté, l'expérience de la responsabilité, et la découverte de la Foi.

L'apprentissage de la liberté est l'un de nos objectifs premiers. Il nous paraît particulièrement nécessaire aujourd'hui. Nos enfants vont vivre dans un monde où il leur faudra trouver, dans leur richesse intérieure, leurs raisons de vivre. Comment se comporter en hommes libres, au-delà des modes, des conformismes et des propagandes, dans une société « permissive » ?

La loi scout, découverte au cours des diverses activités, choisie comme une ligne de vie, leur donnera ces convictions indispensables qu'ils approfondiront et enrichiront par la suite. La vie communautaire de la patrouille ou de l'équipe, l'habitude de choisir en commun, de défendre son point de vue mais aussi de respecter la décision de la majorité, seront les meilleures expériences pour comprendre ce qu'est la liberté et qu'elle est tout le contraire de la soumission aveugle à ses propres fantaisies.

L'expérience de la responsabilité est tout aussi précieuse. Dans les patrouilles d'autrefois, le chef de patrouille et son second faisaient de la responsabilité une expérience très concrète. Mais il n'y avait pas toujours dans cette structure de responsabilité pour tout le monde. Dans les équipes de Rangers et les postes Pionniers, on s'efforce de donner à chacun des responsabilités effectives. Et ceci est une expérience qui ne

s'oublie pas : avoir un jour compris qu'on pouvait faire quelque chose pour les autres, qu'il suffisait de « s'engager », avoir éprouvé qu'il y a un bonheur plus profond à servir qu'à être servi.

La découverte de la Foi, enfin, est pour nous chrétiens l'essentiel. C'est d'ailleurs à travers les expériences dont on vient de parler, les situations où il se sent personnellement impliqué (et l'expérience de la responsabilité, n'est-elle pas très souvent la constatation amère des conséquences de son abstention ?) qu'un garçon découvrira le message de l'Évangile. A travers aussi ces moments précieux de calme que procurent le camp, la messe en pleine nature, la prière à la lueur du feu de camp qui s'éteint, à travers tous ces moments d'amitié chaleureuse ou de silence. A travers la découverte d'un prêtre, ou l'exemple d'un aîné qui vit tout simplement sa foi au milieu des autres. Et c'est la découverte de la foi qui donnera la clé de la liberté et la raison profonde d'une vie engagée.

Comment ces grands objectifs sont-ils vécus aujourd'hui par nos garçons ? Que se passe-t-il pour eux, à Saint-Cloud, en 1973 ?

L'essentiel reste la vie en situation de liberté (par rapport à la famille et à l'école) l'appel à une constante découverte, à un constant dépassement — c'est-à-dire l'appel à l'effort — et la vie en équipe. Tout ceci se retrouve à chaque âge, depuis le louveteau de neuf ans jusqu'au chef de vingt-cinq ans.

A chaque âge également on retrouve l'alternance entre le camp (qui est un temps fort, un accomplissement, et un point de départ) et les activités de l'année, le plus souvent, ces dernières activités seront orientées vers la préparation du prochain camp.

Pour les louveteaux, l'équipe s'appelle la « sizaine ».

Les activités sont nombreuses, et leur finalité très immédiatement perçue : on découvre tout, on s'éveille à tout, les grandes sorties du dimanche et le camp développent d'abord le sens de la vie en équipe, et une certaine autonomie personnelle que la vie familiale n'autorise pas toujours.

Chez les Rangers, l'imagination est au pouvoir. C'est l'âge des grands jeux. On commence à découvrir ce que l'on peut faire ensemble : chaque trimestre on choisit un « grand projet » et on le réalise. Pour chaque « grand projet », les rôles et les responsabilités sont redistribués, les équipes se reforment. Ainsi chacun peut-il faire l'expérience de plusieurs responsabilités, de plusieurs équipes. A chaque fois, on critique en commun la réalisation, on s'interroge sur ce qui s'est bien passé, ce qui a mal marché, on cherche pourquoi ? Et on découvre ainsi, petit à petit, la Loi scout.

Le premier grand projet choisi par les Rangers de Saint-Cloud : « vivre une aventure de Lucky Luke ». Pendant trois mois les équipes fabriquèrent des chariots, des costumes, écrivirent l'histoire, et le jour venu on invita les parents à un grand « show » qui fut très réussi !

C'est à l'animateur qu'il appartient, à partir du thème choisi, d'orienter l'activité des garçons pour en tirer le meilleur parti éducatif, c'est-à-dire pour les guider, par-delà le jeu, vers les découvertes qu'il souhaite leur voir faire.

On retrouve, chez les pionniers, la méthode du projet.

Mais, de la même façon que les garçons ont quitté le domaine de l'enfance pour entrer dans leur adolescence, les projets qu'on leur proposera seront plus concrets, plus proches des réalisations d'adultes ; ils exigeront d'eux plus d'habileté technique, plus d'efforts, plus de continuité. Les équipes sont plus stables, les responsabilités plus permanentes. Toute l'année, on préparera un « chantier » qui se réalisera au cours du camp.

L'effort des animateurs ne portera plus sur la découverte de la Loi scout (en quittant les Rangers pour devenir pionniers, les garçons s'engagent, par leur promesse, à respecter cette Loi dont ils viennent, pendant deux ans, de découvrir les divers aspects) ; il s'agira désormais d'apprendre à la vivre comme un code personnel, volontairement choisi, et qui engage l'existence.

Quelle sorte de chantiers les garçons de Saint-Cloud ont-ils mené à bien récemment ? Ce sont des chantiers fort sérieux : ils ont restauré deux chalets en montagne, l'un aux Gets et l'autre à Saint-Martin-de-Belleville. L'an dernier, l'un des « postes » pionniers a passé une grande partie de son temps à descendre une rivière, en vivant sur des radeaux conçus et réalisés par eux.

Enfin, il faut parler des chefs et cheftaines, qui sont les animateurs de nos huit « unités » ; ils sont presque tous étudiants et étudiantes, et le souci de nos enfants s'ajoute, pour eux, au souci de leurs examens et de leur avenir. Ils sont les « grands frères », les éducateurs de cette éducation vivante dont les enfants sont les vrais acteurs.

Et ils sont tellement passionnés par ce qu'ils font qu'ils ne comptent ni leurs efforts ni leur temps. Mais eux-mêmes, en se donnant aux plus jeunes « prennent en charge leur propre éducation ». En même temps qu'une expérience de responsabilité très réelle, ils vivent leur premier engagement d'hommes et de femmes. Et ils le vivent ensemble, en y réfléchissant, en en parlant, avec l'aide de leurs aumôniers. Ils apprennent aussi à situer cet engagement dans le monde où ils vivent : et c'est pourquoi ils sont souvent aussi les animateurs de leur lycée, de leur école, de leur université. Comme beaucoup d'entre eux sont les animateurs de leur paroisse, aidant de leurs chœurs et de leurs guitares la prière de la communauté.

Je sais qu'ils seront demain, et les plus jeunes après eux, des citoyens libres, actifs et responsables de notre commune et de notre pays.

Jean-François THERY

Responsable du Groupe de Saint-Cloud

ACTIVITÉS

MUSICALES



INITIATION MUSICALE

A l'initiative de la Municipalité et de l'Association des Concerts de St-Cloud, la résidence de l'Ecole Normale Supérieure recevait jeudi 3 mai en deux séances 120 élèves de l'Ecole du Val d'Or et 120 élèves de l'Ecole de Montretout que conduisaient, Mme GALY, Directrice et M. DUBUIS, Directeur. Les enfants étaient accompagnés par leurs maîtres et par des parents délégués des Associations des Parents de ces deux groupes scolaires.

Pendant une heure chacun de ces deux groupes d'enfants allaient recevoir du pianiste André GOROG, délégué par les Jeunesses Musicales de France, un enseignement théorique et pratique sur le piano instrument de musique, sur les compositeurs célèbres, et écouter émerveillés les remarquables interprétations du célèbre pianiste clodoaldien. Que M. le Directeur de l'E.N.S. et M. l'Intendant qui ouvraient avec gentillesse les portes de leur établissement soient ici vivement remerciés, et que cette première séance soit suivie de nombreuses autres est le vœu des enseignants et des parents des groupes scolaires de notre ville.



Le 31 mars, l'Ecole de Musique de Saint-Cloud donnait son audition annuel dans le grand auditorium de l'Ecole Américaine. Accueillis par les membres du Conseil d'Administration, quelques six cents parents, élèves ou sympathisants se pressaient pour entendre les élèves, présentés par Mme ACKERMAN ou par M. DEHAN. Après une brève démonstration, très au point, de solfège actif avec instrumentarium Orff, place fut laissée aux instrumentistes plus classiques, souvent accompagnés par le piano de Mme Glemein. Les classes de hautbois, puis de guitare avaient délégué, chacune, deux représentants d'un niveau déjà fort élevé. Deux jeunes trompettistes démontraient avec brio que l'Ecole fait une large place aux instruments à vent. La flûte à bec réunissait un nombre impressionnant de représentants : classes d'enfants ou d'adultes, groupes familiaux, duos, trios ; c'est vraiment la pépinière des futurs instrumentistes, qui peuvent se diriger vers la flûte traversière dont nous entendîmes quelques bons interprètes, ou d'autres instruments. La chorale de 60 enfants se tailla un joli succès, bien mérité ! La jeune classe de violon donnait sa première audition ; avec l'ouverture de la classe de violoncelle et de classes de piano l'année prochaine, on peut espérer que l'Ecole arrivera à fonder un véritable groupe orchestral. Nouvelle aussi la chorale d'adultes démontrait brillamment que la musique est l'affaire de tous et pas seulement des enfants. Les clarinettes, en quatuor, donnaient eux aussi une intéressante démonstration d'ensemble, complétée par la classe de percussion, qui interprétait une composition de M. Dupin, son ancien professeur.

Au total, un après-midi encourageant pour l'équipe dévouée qui, tant à la Mairie qu'à l'Ecole, veille sur les destinées déjà bien affermisses de la jeune Ecole.



VOYAGE AU PAYS DU LIEDER

Rarement pareille unité d'action et de lieu fut aussi bien réalisée que le 16 mars en la Mairie de Saint-Cloud : la salle, petite, le public, connaisseur, presque des initiés, faisaient de ce récital de lieder une réussite rare. Le lieder n'est jamais aussi agréable que dans l'intimité, si l'artiste se prête à ce genre, si difficile.

Eh bien, G. HARTMAN, nous a comblés. La voix ample, chaude, file sa mélodie sans effort, ne poussant jamais un cri dans les aigus, tout en restant capable d'admirables demi-teintes de coloratura. Après un « cycle » H. Wolf, un « cycle » Schumann sur des poèmes de Goethe, à l'atmosphère moins nette, plus rêveuse, plus romantique, enfin un admirable « cycle » Fauré, plus inspiré par Verlaine que par Leconte de Lisle !!! « En Sourdine » fut un moment extraordinaire où l'articulation parfaite de G. HARTMAN conjuguée à la finesse des demi-teintes, ciselait poème et mélodie comme un bijou. Quelle ravissante chose aussi que ces Scènes Enfantines de Moussorgsky, chantées en français avec une fraîcheur, un entrain, un humour qui se reflétaient sur le petit visage au masque si expressif. Un minuscule opéra mime !!!

Une très bonne soirée pour les Clodoaldiens qui, gageons-le, firent ce soir-là une découverte.

PREMIER CONCERT DU DELLER CONSORT A SAINT-CLOUD

Bien sûr, on les connaissait, mais pour bien peu, autrement que par le disque. Quelle surprise de les

voir, tous les cinq, sagement assis autour d'une table ; et cette réserve simple n'est pas étrangère à l'unité des voix, totale au point qu'il est difficile de les isoler. La main fine d'A. DELLER ébauche une mesure, se tend pour un appel, caresse une nuance. Rien ne vient distraire l'attention de la musique pure. Le premier concert s'ouvrait par la simplicité rigoureuse de deux chants grégoriens, dont la beauté créa dans la nombreuse assistance de Stella Matutina cette densité de l'écoute, cette communion du public, indispensables pour accueillir le mysticisme profond de l'Ave Verum de W. Byrd et son *Lactentur coeli*, où les voix s'entrelacent pour soutenir la prière du soprano, chargée de toute la misère du monde. Leur beauté était telle qu'elle en devenait douloureuse.

Heureusement la deuxième partie, plus légère, composée de Madrigaux anglais et italiens, laissait à l'esprit, encore poigné de l'émotion première, le loisir d'admirer en esthète la perfection des voix cristallines, toujours si justes et placées, capables des nuances les plus raffinées, pour tisser les entrelacs de mélodies parfois fort savantes, sans oublier jamais les raisons spirituelles qui les transcendent.

CONCERT DELLER DU 4 AVRIL

Le 4 avril, en l'Eglise Stella Matutina, le Deller Consort donnait son dernier concert, devant un public fervent, parmi lequel on remarquait M. HOSTEING, Préfet des Hauts-de-Seine, M. FOURCADE, Maire de Saint-Cloud, le Dr J.-M. TOUTAIN, député suppléant, et de nombreuses personnalités de la ville.

L'enchantement fut le même qu'au premier soir, avec ce programme partagé entre musique spirituelle et musique profane.

La deuxième partie composée de « Canzonettes » et de pièces d'H. Purcell, offrait l'originalité de nous présenter les membres du Deller Consort en solo ou en duo, nous permettant de connaître chacun des membres de l'ensemble, accompagné à l'orgue par R. Elliott.

La voix puissante et chaude de la soprano H. Sheppard se jouait des difficultés vocales du texte de Purcell, mais l'orgue brouillait un peu la pureté cristalline de la voix, si prenante, quand elle n'a que le soutien des autres membres du groupe.

Même remarque pour le ténor J. Buttrey et le baryton M. Devau. Par contre, quel régal fut le solo d'A. Deller : qu'admirer le plus de cette voix originale et parfaite à en devenir intemporelle ou de cet art de la nuance et de la chute ?

Même aisance stupéfiante chez M. Deller qui chantait avec son père un duo de Purcell.

A les entendre ainsi, on comprenait la perfection du groupe, qui sans eux, ne serait qu'un ensemble excellent, certes, mais sans sublime.

F.J.



Concert de Jazz dans la salle omnisport de la piscine

Mardi 8 mai, un heureux concours de bonnes volontés nous aura permis d'assister à un spectacle de qualité dans un cadre quelque peu inhabituel.

Les concerts de Saint-Cloud avaient de longue date retenu le principe d'une collaboration avec la Maison des Jeunes et de la Culture portant sur la préparation par cette dernière d'une soirée jazz au mois de mai. Toutefois aucune salle de la ville ne répondait aux besoins des organisateurs; avec l'appui de la Municipalité, l'Association pour la Gestion de la Piscine prenait alors l'initiative, fort intéressante pour l'avenir au demeurant, d'accueillir cette manifestation qui restait donc « intramuros ».

Les problèmes techniques résolus, le concert s'est déroulé remportant un vif succès. Témoins du jazz classique, employant le même langage qui a fait leur renommée,

il y a près de 40 ans déjà pour certains d'entre eux, ainsi se présentaient les dix musiciens de l'orchestre Sy Oliver. Au-delà d'un excellent travail d'équipe, sans doute a-t-on remarqué les interventions des saxophonistes Haywood Henry et Chris Woods, du tromboniste Candy Ross, du batteur Monsey Alexander et du chef qui, par ses arrangements fait « sonner » l'ensemble comme une très grande formation. Sy Oliver est par ailleurs trompettiste de grande lignée, ayant pour sa part travaillé en compagnie de M. Mezzrow, Lionel Hampton, Ella Fitzgerald, Louis Armstrong.

Le concert était enregistré par l'ORTF. Il y avait là des musiciens, des critiques, des photographes fort connus des milieux du jazz, surtout il y avait un public de gens venus parfois de loin mais comprenant aussi de nombreux Clodoaldiens. Beaucoup de jeunes, des connaisseurs, des profanes aussi. Tous ont pu constater la qualité du spectacle retenu pour eux par la Maison des Jeunes et de la Culture. Dans le cadre d'une grande tournée en Europe occidentale, Sy Oliver venait de faire revivre à Saint-Cloud le « sound » d'un des trois grands orchestres de l'ère du swing, celui de Jimmy Lunceford.

G. BRISSET, Animateur - Jazz - M.J.C.

ASSOCIATION « LA CHORALE DE SAINT-CLOUD »

Fondateur : Jean MACIET

Assemblée Générale du 4 mai 1973.

Election du bureau :

- Président : M. François POLGAR.
- Secrétaire : M. Jacques PICHON.
- Trésorier : M. Pierre DE CASTELET.

Fixation de la cotisation annuelle à 10 F.

Préparation du prochain Concert Spirituel en l'Eglise de Saint-Cloud, qui sera donné au profit de la réfection en cours du grand orgue, à l'automne prochain.

La Chorale recrute toutes personnes aimant le chant spirituel et profane. Celles-ci sont cordialement invitées aux répétitions, chaque vendredi à 21 heures à l'Eglise de Saint-Cloud Centre. D'avance merci à celles et ceux qui répondront à cet appel.

Direction : M. François POLGAR - Tél. 224 66.49; organiste titulaire du grand orgue, chargé de cours à Paris-Sorbonne.

Nos Nouveaux Médillés du Travail

MEDAILLE D'ARGENT

Mme ABGRALL Simone - M. ANDREI Ange - Mme ANDREI CHEND'HOMME Roger - BUHOT René - CHAMBRELAN Aimé - BENARD Jeanne - Mme BERTHELOT Marie-Thérèse - MM. BUCHEND'HOMME Roger - DUHOT René - CHAMBRELAN Aimé - CHATAIN René - CODEGHINI André - DALBERT André - DALLA-NEGRA René - DELEHAYE Raymond - DEVILLE Philippe - Mlle FEYDIT Marie-Louise - MM. FRANÇOIS Marc - GEORGES Gaston - ISSELIN Pierre - KAUFMANN Pierre - LE COVEC Jacques - MARTIN Jacques - MASSON Jean - Mme MOURAUX Micheline - Mme MOUSQUEY Jeanine - M. MUGUET Robert - Mme NOIR Simone - M. OGER Jean-François - Mme PERRIN Léontine - M. PIERARD René - M. PRIN Gaston - Mme LEVOT Renée - M. MICHON Gaston - Mme MOUILLE Yvette - M. NOEL André - Mme RICHARD Simone - MM. RUSARD Henri - DE RUFFI de PONTEVES François - SCHOTTER Edmond - M. SILVAN Paul - Mme VARRIN Geneviève - MM. VINCENDON Henri - VIVIEN Jean.

MEDAILLE VERMEIL

Mme BOURDERON Marcelle - M. DELAITRE René - M. DERAMBURE Jules - Mme DUBOIS Marie (Argent-Vermeil) - M. LASSARE Guy (Argent-Vermeil) - M. PAYEN Louis (Argent-Vermeil).

MEDAILLE D'OR

M. PADOX Gabriel - M. PRIN Gaston (Argent-Vermeil-Or) - M. ROUX André (Argent-Vermeil-Or).

GRANDE MEDAILLE D'OR

M. CADEVILLE Roger (Argent-Vermeil-Or).

Leurs diplômes leur seront remis le 23 juin par M. Jean-Pierre FOURCADE.

Relevé dans le "J. O." du 22-4-1973

Décret du 20-4-1973

ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR

M. ESTINGOY, Docteur de l'I.N.C., Chevalier.
M. GENSOLLOU, Chef des Services Fiscaux à Nanterre, Chevalier.
M. DE RENUSSON D'HAUTEVILLE, 7, rue Coutureau, Officier.
M. Paul COMMISSAIRE, 1, avenue Pozzo-di-Borjo, Chevalier.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

DEUX SALLES COMBLES POUR FRERES DES HOMMES

C'est devant une assistance qui faisait « craquer » le Régent, puis la salle Gounod, que les volontaires de FRERES DES HOMMES ont évoqué leurs actions de développement dans le Tiers-Monde.

De très belles images ont montré ces jeunes hommes à l'œuvre en Inde, au Brésil et en Haute-Volta. De toutes nationalités, de tous milieux, de toutes croyances, ils font don bénévolement de deux années de leur jeunesse aux populations les moins favorisées de la terre.

Action de réelle qualité, alliant le plus grand sérieux à la plus belle générosité : les résultats parlent d'eux-mêmes. Grâce à leur dynamisme et à leur efficacité, plus d'un million d'hommes sont désormais engagés sur la voie du progrès.

Progressivement, les volontaires se retirent des premières communautés humaines qu'ils ont aidées. Ils sont prêts à recommencer ailleurs, s'ils en ont les moyens. Car pour engager de nouveaux projets, l'Association, qui dépend totalement du soutien qu'elle trouve en Europe, a grand besoin de nouveaux amis, de nouveaux volontaires et de dons (C. C. P. PARIS 635).

Pour les aider à trouver ce soutien, une équipe vient de se constituer à Saint-Cloud. Elle a son siège à la Maison de l'Amitié, 6, place Silly. Tél. 602 25.69.

ASSOCIATION DES CLUBS DE L'AGE D'OR

Réceppisés de déclaration de l'Association - Préfecture de Nanterre 11-9-72.

Cette Association, placée sous l'égide de la Maison de l'Amitié, regroupe deux clubs :

— l'un au 98, de la rue de la Porte-Jaune, dans un local prêté par la Croix-Rouge pour un loyer minime ;

— l'autre 14, rue des Ecoles, à la Maison des Jeunes (local municipal).

Ces deux clubs se sont ouverts en mars 1972.

Les animateurs sont des bénévoles :

— Rue de la Porte-Jaune, ce sont Mmes MULLER, GAVERIAU et MAGGIOLI.

— Rue des Ecoles, Mme BOUYGUES et un groupe de jeunes.

ACTIVITES DES CLUBS

— Rue de la Porte-Jaune, jeux de société, bibliothèque, gymnastique.

— Rue des Ecoles, séances récréatives, films, diapositives, danse, etc.

HEURES D'OUVERTURES

— Rue de la Porte-Jaune, le vendredi de 15 h à 17 h 30.

— Rue des Ecoles, le mercredi et le dimanche de 15 à 18 heures.

MAISON DE L'AMITIE

Depuis sa création, en janvier 1972, l'activité de la Maison de l'Amitié n'a cessé de croître.

Une journée 1973 comparée à la même journée de 1972, montre une augmentation en nombre des visiteurs de 150 %.

La coordination des Associations à caractère social devient progressivement une réalité. Chaque association prend l'habitude de travailler avec les autres qu'elle apprend à mieux connaître, grâce à des actions communes, et le grand souci d'œuvrer avec le Bureau d'Aide Sociale, sans se substituer à lui, est une réalité quotidienne.

Grâce à l'appui de la Municipalité, qui a augmenté notre subvention en 1973, nous avons engagé, en plus de la Directrice, une secrétaire à mi-temps.

Il n'en reste pas moins vrai que le besoin d'aides bénévoles, pour répondre aux problèmes nombreux qui se posent, reste immense.

Aussi la Maison de l'Amitié fait-elle appel à toutes les bonnes volontés, disposant de temps libre, spécialement pour la prochaine rentrée en septembre.

Venez ou téléphonez, vous serez les bienvenus.

PERMANENCE : 6, place Silly - Téléphone : 602 25.69. Tous les jours de 9 h 30 à 17 h 30.

Mme OSSUDE
Présidente

UNION DES VIEUX DE FRANCE

Siège Social :

20, rue du 18-juin, SAINT-CLOUD

L'Assemblée générale annuelle de l'Association s'est tenue le 31 mars dernier au Centre Culturel, rue des Ecoles. Nos anciens, au nombre de 133, furent heureux de se retrouver autour d'un sympathique goûter et purent, en savourant celui-ci, apprécier un spectacle fort divertissant.

Les anciens qui désireraient venir grossir le nombre de nos adhérents peuvent prendre contact avec le Président, M. DURSUS, au siège social, 20, rue du 18-juin.

TENNIS CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Tennis Club de Saint-Cloud communie aux Clodoaldiens intéressés que des places sont encore vacantes pour les mois de juillet et août. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Roussel, 31, rue Tahère, Saint-Cloud - Tél. 603 82.96.

LA MALADIE MENTALE : UN PROBLEME SOCIAL QUE VOUS NE POUVEZ IGNORER

Vous qui admettez et supportez la maladie physique, pourquoi rejetez-vous l'éventualité de la maladie mentale ?

L'idée du malade mental, fatalement dangereux, est une idée fautive qu'il faut combattre, et l'ancien malade qui peut reprendre une vie normale au sein de la société ne doit plus être celui sur lequel les portes se referment, sans lui laisser d'espoir.

Les maladies mentales sont des maladies comme les autres, avec cette différence qu'elles sont plus longues et que le nombre de personnes atteintes est en progression.

Votre présence parmi nous, en permettant à notre Association de parler au nom de toutes les familles de malades mentaux, fera mieux entendre des pouvoirs publics vos désirs, vos besoins, les buts de votre lutte pour aider les malades qui vous sont chers.

La vie moderne broie les jeunes ! Les moins forts basculent dans la maladie mentale. De plus en plus, il nous faut :

Plus de médecins spécialistes, de dispensaires, de moyens de soins ;

Plus d'ateliers protégés et de centres de réadaptation ;

Plus de foyers de post-cure, pour accueillir ceux que leur famille ne peut héberger.

AIDEZ-NOUS ! AIDEZ-VOUS !
NE RESTEZ PLUS SEULS !

Renseignements et conseils à
l'U.N.A.F.A.M.

Union des Familles de Malades Mentaux et de leurs Associations (reconnues d'utilité publique), SECTION DES HAUTS-DE-SEINE, 11, rue Tronchet, 75008 PARIS. Téléph. 265 07.60.

Permanence au siège, chaque jeudi, de 14 h 30 à 17 h 30.

CLUB DES AMIS DU BRIDGE

Siège Social :

Mairie de Saint-Cloud

Ce club a ouvert ses portes le lundi 7 mai 1973.

Il fonctionne les lundi, jeudi, de 13 h 30 à 18 h 30 - Samedi, de 16 h à 22 h au Club des Sportifs, 33, quai Carnot.

UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE

La fin de l'année scolaire nous permet de faire un rapide bilan de nos activités.

Année importante pour notre Equipe Civique qui allait, dès novembre, suivre des sessions au siège parisien de notre mouvement pour nous préparer à mettre sur pied, sur le plan local, des réunions d'information sur « les programmes des différents partis politiques » et « les partis politiques et le statut de la femme ». Ces réunions, qui touchèrent une centaine de femmes, permirent à l'assistance d'apprendre ou de se remettre en mémoire le fonctionnement de la V^e République ainsi que le rôle du député. Le dialogue qui suivit fut enrichissant pour toutes.

L'Equipe Famille a continué son étude des responsabilités familiales dans les problèmes de l'éducation. Désireuse d'apporter une information objective, elle organisa une conférence-débat sur « la famille et l'éducation sexuelle », animée par un médecin de l'Ecole des Parents. Devant le succès et le temps trop court pour un sujet vaste et délicat, une suite a été donnée le 15 mai en soirée à la M.J.C. sur « la famille et l'éducation sexuelle des adolescents ».

L'Equipe Economique mit l'accent sur l'information du consommateur en matière de produits alimentaires, et organisa plusieurs réunions dans différents quartiers de la ville. Par ailleurs, soucieuse d'harmoniser les intérêts des consommateurs et des commerçants locaux, l'équipe entreprend une étude comparative des prix dans les différents quartiers de la ville. Une discussion constructive peut ainsi s'instaurer au bénéfice des deux parties.

La Section compte s'augmenter à la rentrée d'une Equipe Connaissance de la Commune. Nous invitons tout particulièrement les nouvelles arrivées à se joindre à nous, pour réfléchir en groupe et mener une action collective, acquérir une réelle compétence et devenir des consommatrices averties.

Renseignements à la Maison de l'Amitié où à Mme HEMMER, Tél. 771 75.65.



Bridge à Saint-Cloud

COMITES D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

Les comités d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur de Boulogne-Billancourt et de Saint-Cloud ont tenu conjointement leurs assemblées générales samedi dernier 24 mars 1973 au CET de Saint-Cloud, sous la double présidence de l'Inspecteur Général Honoraire Félix BRUNAU et du colonel d'ERSU assistés au bureau par MM. Marcel HENRI, BRUMANT, LORIN et le colonel GUENIN et de M^e BARBIER, Président de la section des Hauts-de-Seine Sud.

Après les allocutions des présidents et les rapports moraux et financiers des secrétaires généraux, le général de corps aérien Yves EZANNO, Grand Croix de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération, fit devant un nombreux public, une remarquable causerie sur « La France vue par les étrangers ».

Après l'apéritif, un déjeuner par petites tables réunit plus de 150 convives.

Le Docteur VALENTIN acceptant le rôle de popotier présenta de façon fort spirituelle l'excellent menu ordonné par M. l'Intendant DELECOURT. Après le repas, des cars mis aimablement à la disposition des convives par la municipalité de Saint-Cloud et de Boulogne, les conduisirent au nouveau musée de Saint-Cloud où le Conservateur M. HARDOUIN dans une improvisation remarquée fit les honneurs de l'exposition du centenaire de Napoléon III.

Ensuite eut lieu la visite du Parc sous la direction de M. SCHMITZ, Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud, à travers les jardins du Trocadéro, le parcours de La Brosse, la grande Cascade...

La journée s'acheva par un vin d'honneur chez le Conservateur du Domaine National de Saint-Cloud et Mme SCHMITZ qui reçurent leurs invités avec une gentillesse exquise.

Les participants ont été unanimes à féliciter les organisateurs ainsi qu'à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette exceptionnelle journée.

COMITE HAUTS-DE-SEINE-NORD DE SECOURS AUX LEPREUX

Un compte rendu succinct de l'activité de ce Comité est paru dans le dernier Bulletin, nous nous permettons aujourd'hui de préciser le numéro de compte chèque postal de l'Association :

Ce numéro est : PARIS 969-12

Nous remercions d'avance tous les Clodoaldiens qui voudront bien adresser leurs dons, le Siège social de l'Association étant à la Mairie de Saint-Cloud.

« MUNICIPALITES ET SOUVENIR »

A l'occasion de la VIII^e Journée Nationale de « l'Exode et du Souvenir », une cérémonie a été organisée par l'Association « Municipalités et Souvenir », représentée par M. Robert MARTINET, Président des Comités Parisiens, et le Comité du Mémorial National des Rapatriés, présidé par M. Christian MARECHAL, auprès du Mémorial situé dans le cimetière de Saint-Cloud, dimanche 25 mars, à 11 h, en présence des Autorités civiles, militaires et religieuses, à la mémoire de tous les morts civils et militaires, restés en terre d'outre-mer.

De hautes personnalités avaient bien voulu honorer cette cérémonie de leur présence, et entourer le Général JOUHAUD, Président d'Honneur de « Municipalités et Souvenir ».

De nombreux rapatriés et habitants de Saint-Cloud ont assisté dans le recueillement, au Salut des Couleurs, au dépôt de gerbes et à la minute de silence qui ont marqué cette manifestation.



ASSOCIATION DES AMIS
DU GRAND ORGUE
DE
SAINT-CLOUD

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

M
Adresse
déclare souscrire à la restauration du Grand Orgue de Saint-Cloud pour la somme
de F Signature :

Ci-joint, chèque bancaire } à l'ordre des Amis du Grand Orgue de Saint-Cloud
C. C. P. N° 5344-83 } 19, rue Armengaud, 92210 Saint-Cloud
A envoyer au Trésorier Pierre de CASTELET, 25, rue Dailly, 92210 Saint-Cloud

DIVERS

PERSPECTIVES ET REALITES DES HAUTS-DE-SEINE

Dans le cadre de ses réunions d'information le Club Perspectives et Réalités des Hauts-de-Seine Ouest, présidé par M. LOUGOVOY, conseiller municipal, a organisé récemment un débat avec M. Michel BASSI, rédacteur en chef adjoint du « Figaro » sur le thème : « La politique française en attendant 1976 ».

Le 29 mai, lors d'une autre réunion, M. François DALLE, Président Directeur de l'Association « Entreprise et Progrès » a parlé de « l'évolution des entreprises après les élections ».

A LA RENTREE DE SEPTEMBRE

Dans le cadre des Fêtes Patronales de Saint-Cloud en septembre prochain, reprenez dès maintenant deux soirées, le 21 septembre au Théâtre Jean Vilar de Suresnes, pour un festival Gershwin avec l'orchestre Rhône-Alpes de Lyon, présenté pour la première fois à Paris (Direction de J.-P. JACQUILLAT) et mercredi 26 septembre en l'Eglise Stella Matutina la Maîtrise de l'O.R.T.F. et l'orchestre de chambre francophone (direction Jacques PERNOD) donnent le Stabat Mater de Pergolèse en complément des œuvres de Haendel et symphonie (1958) de Daniel Lesur.

Deux événements musicaux dans le cadre du Festival Estival de Paris réservés aux Clodoaldiens sur l'initiative de la Municipalité.

UNE VISITE AU MUSEE

Une visite au Musée de la Céramique dans le Bas-Parc du Domaine National.

Habitants de Saint-Cloud qui ne connaissez pas le Musée National de Céramique de Sèvres, ne manquez pas d'aller voir la très remarquable exposition sur la Céramique du Beauvaisis du Moyen-Age au XVIII^e siècle, et les magnifiques collections rassemblées dans les salles du premier étage.

JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DES HAUTS-DE-SEINE

Qu'est-ce que la Jeune Chambre Economique Française ?

Fondée en 1952, elle comprend actuellement plus de 4.000 membres. Implantée dans près de 200 villes de France, c'est une association apolitique de jeunes responsables de moins de quarante ans qui viennent se former en commun à la chose publique et aux problèmes collectifs.

Ses méthodes et sujets d'études

Forte de 20 membres, elle fut fondée en 1968. Elle désire actuellement se développer en accueillant de nouveaux membres.

La J.C.E. des Hauts-de-Seine a mis en place un certain nombre de commissions :

— urbanisme, jeunesse, logement des handicapés.

Les commissions de travail doivent déboucher sur des résultats concrets. Un dîner est organisé une fois par mois. De temps en temps il s'agit d'un dîner-débat avec participation de spécialistes.

Si vous estimez qu'il est intéressant de faire partie d'un tel mouvement vous voudrez bien écrire à son Président en exercice, M. Guy SEDALLIAN, 10, Parc de Béarn, ou au vice-Président chargé du développement, M. Jacques LIESSE, 1, avenue Alfred Belmontet.

INFORMATIONS PRACTIQUES

CLODOALDIENS CONNAISSEZ VOTRE PISCINE

SON BUT

Favoriser la pratique de la natation et des sports aquatiques, fournir un élément d'équilibre physique.

SES BASSINS

L'un d'apprentissage de 12,50 m sur 9,50 m.

L'autre sportif de 25 m sur 15 m.
Volume total d'eau 1.250 m³.

SON EAU

Filtrage : filtres à sable arrêtant toutes les impuretés supérieures à 10 millièmes de millimètre.

Les pompes de recyclage d'un débit horaire de 297 m³ et fonctionnant 24 heures sur 24, permettent de renouveler totalement l'eau des bassins en moins de cinq heures, en plus un apport d'eau de ville de 60 m³ se fait journellement.

Rechauffage : l'eau des bassins est maintenue entre 27 et 30°C à l'aide de deux chaudières de 1.000.000 de calories/heure chacune.

Stérilisation : une eau de piscine doit être stérilisée et stérilisante. La stérilisation se fait avec du brome, qui en plus de ses qualités exceptionnelles présente l'avantage de ne pas irriter les muqueuses, en comparaison de la javel concentrée utilisée dans la plupart des piscines classiques.

Depuis plus de 10 ans, le Grand Orgue de Saint-Cloud s'est tu. Un certain nombre d'amis de la musique ont décidé, après étude et devis d'un facteur d'orgues, d'essayer de faire revivre l'instrument de Gounod certes mais aussi de Saint-Saëns, Busser, Litaize et pendant plus de 40 ans du Maître Jean Maciet.

Les travaux dont la première tranche doit pouvoir être rapidement menée à bien nécessiteront une dépense globale de l'ordre de 60 000 F.

Nous vous remercions de votre participation à cette œuvre et nous vous tiendrons au courant de l'avancement des travaux ainsi que des aides diverses que nous aurons pu obtenir.

SOLS ET MURS

Sont nettoyés plusieurs fois par jour, avec des détersifs biodégradables et des désinfectants de contact puissants, les mêmes produits bactéricides, germicides et anticryptogamiques employés dans les hôpitaux, laissant ainsi le moins de possibilités à tout développement bactériologique.

CONTROLES

L'un interne (tenue du journal d'hygiène sur lequel sont notés plusieurs fois par jour les caractéristiques de l'eau). L'autre externe effectué régulièrement par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

J. CRIELS

Directeur de la piscine

Ouverture d'un nouveau cabinet

M. Eric FLACH, Chirurgien-Dentiste vient d'ouvrir un cabinet à Saint-

Cloud et reçoit sur rendez-vous, à la Résidence Delta, boulevard de la République - 8, rue Michel Salles. Téléphone : 602 28.88.

Retraites Complémentaires

SALARIES, RETRAITES, VEUVES

Pour tous renseignements concernant les retraites complémentaires (A.R.R.C.O.):

— pour vous aider à constituer votre dossier de retraite,

— pour simplifier vos démarches,

— pour assurer les liaisons avec les différentes Caisses,

— pour vous conseiller sur vos droits,

— pour vous orienter et vous guider vers les organismes compétents, une déléguée de Centre d'Information C.I.C.A.S. est à votre disposition

dans votre commune aux jours et heures ci-après :

Mairie de Saint-Cloud : premier mercredi du mois de 15 h à 19 h.

Vacances des Personnes Agées

Le Bureau d'Aide Sociale organise en septembre un séjour de vacances au profit des personnes du troisième âge.

Lieu de séjour : au Houlme, près de Rouen.

Dates : du 4 au 21 septembre 1973.

Le séjour est prévu pour une cinquantaine de personnes.

Il sera demandé aux bénéficiaires de ce séjour une participation qui est fonction de leurs ressources mensuelles.

Les inscriptions seront prises au Bureau d'Aide Sociale à la Mairie du 1^{er} au 20 juin 1973.

Fermeture annuelle des Boulangeries et ouvertures de dépôts de pain en Juillet et Aout 1973

En collaboration avec les boulangers de Saint-Cloud et l'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Cloud, le tableau ci-dessous des ouvertures et fermetures des fournisseurs de pain a pu être établi.

OUVERTS EN JUILLET

QUARTIER DU CENTRE - Boulangeries :

COCHARD, 4, place du Pas (jusqu'au 30 juillet inclus).
MONTE, 27, rue Royale

Dépôt de pain :

MONOPRIX, 9, rue Dailly

QUARTIER DE MONTRETOUT - Boulangeries :

FROT, 72, boulevard de la République (jusqu'au 31 juillet inclus)
PATRY, 90, avenue du Maréchal-Foch
CHAMIGNON, 13, rue Gounod

Dépôt de pain :

BENDJEMAA, 45, rue de Garches
CHAMBON, 17, rue de Buzenval (jusqu'au 26 juillet inclus)
BELAUR, 84, avenue du Maréchal-Foch
LEVIEUX, 96, boulevard de la République (jusqu'au 28 juillet incl.)
PRIMISTERE, 15, rue Gounod
YANA, 9, rue de Montretout
CLODOFRUITS, 89, av. du Maréchal-Foch (jusqu'au 25 juillet incl.)

QUARTIER DES COTEAUX - Boulangeries :

MICHEL, 1, rue de l'Yser

Dépôt de pain :

COOPERATEURS, 20, rue du 18-Juin (jusqu'au 4 août inclus)

QUARTIER DU VAL D'OR - Boulangerie :

ZINCK, 3, Parc de la Bérengère

Dépôt de pain :

HAUSER, 5, Parc de la Bérengère

OUVERTS EN AOUT

QUARTIER DU CENTRE - Boulangeries :

BUSSET, 2, rue Royale
LENOIR, 2, place de l'Eglise

Dépôt de pain :

MONOPRIX, 9, rue Dailly

QUARTIER DE MONTRETOUT - Boulangeries :

BONNET, 132, rue Tahère
FIALEX, 84, rue de Buzenval

Dépôts de pain :

BENDJEMAA, 45, rue de Garches
CRABOL, 86, rue de Buzenval
BELAUR, 84, avenue du Maréchal-Foch
TORMOS, 65, boulevard de la République
PRIMISTERE, 15, rue Gounod
YANA, 9, rue de Montretout

QUARTIER DES COTEAUX - Boulangeries :

MICHEL, 1, rue de l'Yser
BERRUET, 10, avenue de Longchamp

Dépôts de pain :

QUARTIER DU VAL D'OR - Boulangerie :

Dépôt de pain :

STEINMANN, 51 bis, rue du Val d'Or

ÉTAT-CIVIL

du 7 février 1973 au 2 mai 1973

NAISSANCES

214 naissances dont 39 Clodoaldiens.

Sont nés 3, place Silly

Stéphanie Estelle **Monsel** - Véronique Christiane Jocelyne **Basselin** - Marion Cécile Juliette **Desmaris** - Christophe Jean Maurice **Massel** - Gérard Bernard **Atamaniuk** - Cécile Valérie **Lagorce** - Thomas Michel Yves **Pavageau** - Cécile Isabelle Claire **Lehérissier** - Patrick **Bessaron** - Anne Marie **Gonzalez** - Laurence Nathalie **Sarry** - Stéphane Michel Alain **Frit** - Edouard **Dos Santos** - Thomas Antoine **Salvador** - Valérie Marie Yvonne **Berat** - Christiane Jocelyne **Trouverie** - Gwenaëlle Thérèse Christiane **Poullain** - John Constantin **Freiherr von Stackelberg** - Fabrice **Octuvon-Bazile** - Josefa **Gonzalez** - Myriam **Yanouche** - Luc Christian **Magal** - Fabrice **Larbi** - Thierry Emile Louis **Pfad** - Adeline Chantal Martine **Briard** - Dominique François Georges **Breton** - Sandra **Hernandez** - Jérôme **Borel** - Karine **Barré** - Paulo George **Macedo** - Claire Rolande Michèle **Bialobos** - William Jean-Pierre **Nevers** - Edith Maria **Cardoso** - Vincent Sébastien Patrice **Launay** - Arnaud de Fromont de **Bouaille** - Stéphanie **Dcronumbourg** - Hawa **Koulibaly**.

Sont nés 6, rue de la Porte Jaune

Christophe Claude **Cauvin** - Sandrine Marie-Thérèse Christiane **Delaune**.

MARIAGES

Christian Roger Marie **Boutteville** et Elisabeth Raymonde **Roybon** - Jean-François **Giannecchini** et Anne-Marie Geneviève **Patrice** - Jean-Michel Pierre Jules **Péro** et Pierrette Marie-Louise **Jeanmougin** - Pierre Raymond **Richardière** et Danièle Martine **Zerchot** - José Ramon **Rial Batalla** et Luz **Francoces** - Claude Henri **Ravelli** et Nicole Raymonde Renée **Bigot**

- Christian Daniel Jacques **Simon** et Eliane **Filiberti** - Dominique Marie **Ohresser** et Michelle Henriette Lucienne **Moinet** - Jacinto **Lima da Fonseca** et Maria do Carmo **Magalhaes** - Bruce Alan **Orton** et Anne-Marie Jacqueline Andrée **Guillaume** - Jean-Marie **Garnier** et Marie-Christine Jeanne **Duseau** - Didier Georges Edmond **Piro** et Elisabeth **Bourgeois** - Michel **Péquegnot** et Michèle **Cerisier** - Rafael **Perez Soutullo** et Maria do Rosario **Pinheiro Rodrigues** - Michel Alexandre Camille **Badré** et Micheline Marie Laure **Viltrové** - Georges Armand **Rémy** et Marie Claude Jeanne **Mathieu** - Daniel **Duret** et Agnès **Tamain** - Philippe Marie Marcel Louis Maurice **Lorion** et Evelyne Louise Léona **Clavel** - Bernard Antoine Louis Marie Joseph **Debouvry** et Chantal Odette **Dupuy** - Denis-Marie Jules Jean Augustin **Larène** et Dominique Denise Alice **Gentil** - Daniel Edouard Edmond **Dourdillon** et Bernadette Simone Annette **Schiller** - Gérard **Achache** et Suzanne **Climaud** - Gérard Alfred **Guyot** et Odile Juliette **Espaignac-Larruchelle** - Alain René **Musson** et Marie-Claire Madeleine **Suchail** - Guy Antoine **Lopinto** et Marie-Christine Hélène **Jars** - Jean-Luc **Léger** et Danielle Marie-Thérèse **Bacquier** - Philippe Edouard **Wiederkehr** et Monique **Moreau** - Alain René Jean **Jarry** et Jeanine Alice **Boehli** - Marcellus **Jean-Baptiste** et Lise Jeanne **Foule** - Régis Pierre **Balducci** et Fany **Abendahnam** - Noël Jean-François **Petit-Colin** et Martine Monique **Fabre** - Christian Maurice **Calmès** et Chantal Jacqueline **Artus** - Michel Charles **Gondouin** et Marie-Lydie **Bougerol** - Paul Louis **Roure** et Elisabeth Liliane **Carré** - Yves André **Berquint** et Yolande Hélène **Allard** - Jean-Michel **Broust** et Martine Marie **Hennequin**.

DÉCÈS

195 décès dont 68 Clodoaldiens.

Francine **Phelut**, 86 ans - Alice Félicie **Cohen**, 86 ans - Marc Charles **Lami**, 76 ans - Paul Auguste Emile **Bonnard**, 89 ans - Franck Maurice **Boesel**, 3 semaines - Angéline Adelaïde Augustine **François**, 80 ans - Gabriel **Joubert**, 67 ans - Pierre

Gaston **Gautheron**, 67 ans - Henri Emile **Rivière**, 69 ans - Armande Madeleine **Chauvin**, 67 ans - Margaret Ethel **Hill**, Vve **Balzo**, 62 ans - Paule Marie Isabelle **Rousse**, épouse **Bouchon**, 51 ans - Léonie Nathalie **Finet**, Vve **Rollin**, 86 ans - Emile Lucien **Champ**, 58 ans - André Paul Jean **Capmas**, 53 ans - Pierre Gabriel **Guy**, 53 ans - Eurico **Banco Gomes**, 25 ans - Marie Gabriel Céline **Bourget**, Vve **Dauphin**, 91 ans - Capucine Anne Sophie **Marini**, 2 jours - Louis René **Thomas**, 91 ans - Marie Rose **Houis**, 81 ans - Louis Antonin **Para**, 75 ans - Gaston Victor Clovis **Chevanne**, 78 ans - Roger Eugène **Gacheny**, 51 ans - Aimé Ferdinand **Hervieu**, 71 ans - Eugène **Cussonneau**, 69 ans - Albertine **Vigneron**, Vve **Raboin**, 87 ans - Juan Genaro **Urrutibehety**, 84 ans - Lucien Eugène **Hucorne**, 72 ans - Odette Marie **Bontemps**, épouse **Bernard**, 44 ans - Eulalie Léontine **Denis**, Vve **Beaufils**, 90 ans - Honoré Edmond François **Sergent**, 69 ans - Sami **Marcus**, 88 ans - Emérence **Weenen**, Vve **Respens**, 81 ans - Germaine Julia **Boecksoone**, Vve **Laudré**, 87 ans - Victorine Marie **LeLONG**, Vve **Bazin**, 93 ans - Germaine **Milon**, épouse **Ropertz**, 62 ans - Claude Marie Joseph **Jouffre**, 73 ans - Anne-Marie Adèle **Bedel**, 72 ans - Germaine Gabrielle **Tremblais**, Vve **Bozzi**, 67 ans - Jean Thomas Antoine Louis Marie **De Bayser**, 5 jours - Jean **Augey**, 74 ans - Odette Edith Reine **Chupé**, Vve **Broquet**, 67 ans - Paul Jacques **Noyer**, 67 ans - Charlotte Désirée **Cartier**, épouse **Baudu**, 87 ans - Louis Célestin **Jacob**, 87 ans - Thérèse Françoise **Moissenet**, Vve **Clément**, 93 ans - Paul René Joseph **Baudry**, 52 ans - Albertine Angéline **Lebey**, Vve **Marie**, 87 ans - Jules Julien **Robinet**, 93 ans - Charles **D'Aine Toustain de la Richerie**, 62 ans - Vincente **Valtancoli**, épouse **Andréani**, 42 ans - Giovanni Mario **Malpeli**, 72 ans - Moïse Henri Octave **Pudepièce**, 76 ans - Marie **Cellarier**, Vve **Chassaing**, 88 ans - Emile **Orloff**, 71 ans - Jeanne **Daché**, épouse **Doradoux**, 70 ans - Simonne **Chennevière**, 83 ans - Félicie **Benaroche**, Vve **Nahon**, 79 ans - Fernand Edouard **Petit**, 79 ans - Elisabeth **Rudaz**, épouse **Salque**, 80 ans - Pierre Marie **Loy**, 63 ans - Marie Irène **Hardy**, Vve **Gates**, 88 ans - Germaine **Geffroy**, Vve **Fournès**, 83 ans - Anne Bernadette **Dufay**, 24 ans - Yvette **Cussonneau**, Vve **Delvallée**, 45 ans - Jean-Pierre **Massart**, 86 ans - Marguerite **Hayer**, Vve **Laigre**, 78 ans - Marc Jacques **Lefebvre**, 4 jours - Fabrice **Larbi**, 4 jours - Marcelle **Matrion**, Vve **Poirier**, 73 ans - Pikhhan **Liou**, 79 ans - Céline **Letournoux Villegeorges**, Vve **Déroré**, 85 ans.

FOCH - PRESSING — TEINTURERIE

Nettoyage à sec Maison fondée en 1855 Service
Libre-service **J. LE GOFF** Blanchissage
Ameublement - Tapis

11, av. du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. 602-65-98

DÉMÉNAGEMENTS - TRANSPORTS

TOUTE LA FRANCE Visite et devis gratuit
Emballages - Garde-meubles - Messageries

MARCEL LE CORRE

29-31, rue du Général-Leclerc - 78 - BOUGIVAL

Tél. : 969-02-25

4, av. de la République - 92 - RUEIL - MALMAISON

Tél. 967-20-27

VOTRE OPTICIEN

BOUCHETARD

Verrès de contact

En libre choix - Ouvert de 9 h à 19 h 30 sans interruption
9, rue Dailly - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-03-49

HUGUAL

30, rue ROYALE - Saint-Cloud

tel. 602 03 20

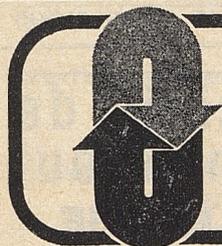
ARCHITECTURE

D'INTERIEUR

62, av. Théophile GAUTIER (16^e)

tel. 288 33 87 - 527 87 03

PENATES



POMPES GUINARD

TOUS MATERIELS DE POMPAGE - TOUS DEBITS - TOUTES PRESSIONS

40, RUE DE FOUILLEUSE 92 214 SAINT-CLOUD Tél. : 603 82 35 - 603 86 52

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

Carrelage - Terrassement - Démolition

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

41, r. S-Vincent, SAINT-CLOUD ☎ 603-87-47 - 603-83-83

ELECTRICITE GENERALE

Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 771.69.74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

VOLVO DAF D.L.M.C.

CONCESSIONNAIRE

Garage LONGCHAMP - CARNOT

69 bis quai Carnot

92 - SAINT-CLOUD Tél. 602-46-25

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 602-10-00

**Société
de
Plastique
Industriel**

Réparation - Entretien de hors-bord

Réparation de carrosseries plastiques

Application des polyesters

Moulage industriel

Siège social : 3, rue Danton, SAINT-CLOUD - Tél. 602-10-49

ATELIER DE TOLERIE EN SOUS-SOL ATELIER DE PEINTURE
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

PASTEUR AUTOMOBILES

29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD

603-23-24

Agent
SIMCA

Ateliers
agréés
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture



sauvaget & Cie

59, rue Jean-Jacques-Rousseau

92 - SURESNES

Tél. 506-72-02 + 772-03-22

★ ★ ★ ★

Couverture - Plomberie - Installations thermiques



Agence **DELAUNAY** S.A.R.L. au capital de 20.000 francs

Transactions Immobilières

Ventes - Achats - Locations de villas et appartements

113, bd de la République — SAINT-CLOUD
Tél. 771-85-13 - 83-49 - 67-23 - 67-28 - 67-32

PAUL DAHL

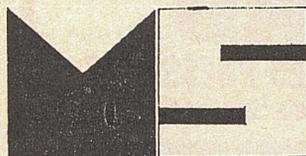
Équipement de freinage à air comprimé
Contacts électriques

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD Tél. 602-09-45

ARTOS FRANCE

MATERIEL TEXTILE

54, rue de la Porte Jaune - 771.70.13 - SAINT-CLOUD



61, boulevard Sénart

92 - SAINT-CLOUD

825-68-23 602-21-86

MARBRE SERVICE — Céramique

PROVENANCE

France
Grèce
Italie

POSE

Dallage
Revêtement

Dépositaire

CERDISA - CISA
PIEMME
CERAMIQUE
DE PROVENCE
EXCLUSIVITE
BUREAUX

GROS - DETAIL Staff - Faux plafond

HALL D'EXPOSITION - BUREAUX

Entrée libre

Bois et Menuiserie de Montretout

Menuiserie industrielle
Portes croisées
Croisées
Bloc Porte
Porte d'entrée
Porte de garage
Volets
Fer - Bois - Plastique
dépositaire Placard KZ
Fenêtre de toiture
Devis gratuit

Ets ROTHE

2, rue Joseph Leguay
92-SAINT-CLOUD

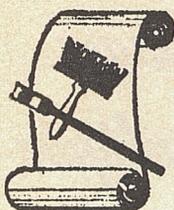
Tél. 603-83-57

Fermé le Lundi

Bois au détail

DÉCOUPE DE PANNEAUX SUR MESURES

FABRICANT VOLETS AMÉRICAINE - VOLETS SUR BARRES



PEINTURE - DECORATION

VITRERIE

RAVALEMENTS

PAPIERS PEINTS

BALAC S.a.

17, rue du Docteur-Desfossez

92 - SAINT-CLOUD

602-58-89

Société Générale

la banque de notre temps

2.000 AGENCES

BUREAU DE SAINT-CLOUD REPUBLIQUE

2, avenue Foch - Tél. 602-68-30

BUREAU DE SAINT-CLOUD CLEMENCEAU

6, rue Dailly - Tél. 602-28-35

BUREAU DE SAINT-CLOUD COTEAUX

7, avenue de Longchamp - Tél. 602-16-13

BUREAU DE GARCHES - MARECHAL JOFFRE

28-30, avenue du Maréchal-Joffre - Tél. 970-44-37

Prochainement, ouverture du bureau de Garches « Verboise »

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 602-03-97

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

PEINTURE — DECORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 605-98-11 - A partir du 2^e semestre 1972 - 602-67-35

AGENCE CONSORTIUM IMMOBILIER M^e DESNOS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES - VENTES ET LOCATIONS
ADMINISTRATION D'IMMEUBLES

2, rue Preschez - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-66-87

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 602-48-71

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^T S A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-80-77



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SECHAGE - DEPOUSSIERAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE REFRIGERATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD

Tél. : 602-05-73

MODELAGE - MAQUETTES
Spécialité MAQUETTES AERONAUTIQUES
Etudes et expositions

MODEL' AVIA

37, rue Royale - 92 - SAINT-CLOUD - Tél. : 602-58-19

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ENTREPRISE PAYSAGISTE A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 603-89-25

LE CHAPELIN-FRETZ

Fleuriste - Décorateur

14, rue de l'Eglise - 602-04-14

113, Galerie Shopping de la Colline
SAINT-CLOUD 602-23-67

LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

ENTREPRISE GENERALE DE MENUISERIE

Charpente - Escalier - Parquet - Agencement

Etablissements HUET

13 et 15, rue Nogent - SAINT-CLOUD Tél. : 602-43-67

ENTREPRISE GENERALE

CALVAR S.A.R.L.

Maçonnerie

Béton armé

SAINT-CLOUD

10, rue du Camp-Canadien

Tél : 603-71-71

TRAITEMENT DES CHEVEUX ET DE L'ÉPIDERME
PRODUITS SUR MESURES • IDENTITESTS

EN EXCLUSIVITE CHEZ LES

COIFFEURS BIOTHETICIENS

Agréés par les

LABORATOIRES DE BIOLOGIE ESTHÉTIQUE

MARCEL CONTIER

34, RUE FORTUNY - PARIS XVII - WAG. 11-01



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

DELARFEUX S.A.

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. 602-44-48



les films de la maîtrise

52, rue Jacoulet - saint-cloud
603 80-60

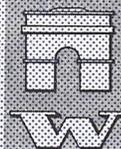
spécialiste des aides audio-visuelles
de l'entreprise

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 602-04-12



ASSURANCES WINTERTHUR

SOCIÉTÉ SUISSE

21 ter, rue Gounod
602.66.50 SAINT-CLOUD



CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD
(A côté du cinéma Le Régent) Tél. : 602-19-80

RADIO - TELEVISION - DISQUES
dépannage toutes marques

TELE-GOUNOD

17, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tel 602-45-18

Garage BLANC

Mécanique - Carrosserie

RENAULT 

VENTE

155, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-06 - 603-75-48



Le 1^{er} juillet 1972 Saint-Cloud est devenu la capitale nationale du tapis. Du moins est-il logique de le penser puisque les « Tapis et Moquettes de France » y ont installé leur siège social et qu'ils constituent la 1^{re} organisation française spécialisée. Pour recevoir confortablement chaque Clodoaldien une salle d'exposition a spécialement été aménagée dans laquelle toutes les productions de l'industrie occidentale et de l'artisanat oriental sont présentées. Des conditions circuit-direct très spéciales seront de plus consenties à tout acheteur domicilié à Saint-Cloud.

TAPIS - MOQUETTES - TAPIS
D'ORIENT - SAVONNERIES -
TAPISSERIES D'ART MURAL -
REVÊTEMENTS DE SOL ET
MURS TEXTILES ET PLASTIQUES

INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



**TAPIS & MOQUETTES
DE FRANCE** 

5, AVENUE CAROLINE
92 - SAINT-CLOUD — Tél. 602-63-30

NOTA ; ENGAGEONS LIVREURS, MAGASINIERS, DACTYLO, VENDEURS, REPRÉSENTANTS, MÉTREURS